

UNITE DE GESTION ET DE COORDINATION DU PROJET DE CONSTRUCTION DU PONT DE ROSSO

PROJET DE CONSTRUCTION DU PONT DE ROSSO

RÉFÉRENCE DES ACCORDS DE PRÊT: 2100150036646 /2100150036645
CODE SAP : P-Z1-D00-037/N° P-Z1-D006020

ACTUALISATION DU PLAN D'ACTION DE REINSTALLATION (PAR)



Volume 2

Plan de Restauration des Moyens de Subsistance (PRMS)

Fiche signalétique du rapport

TITRE DU PROJET : Actualisation du Plan d'Action de Réinstallation (PAR) du projet de construction du Pont de Rosso et de ses aménagements connexes

DESCRIPTION DU DOCUMENT : Plan de restauration des moyens de subsistance (PRMS) – validé par la partie Sénégalaise le 23 novembre 2021 et la Partie Mauritanienne le 29 décembre 2021

DATE D'ÉMISSION : 16 juin 2022

PRÉPARÉ PAR :

Ibrahima FALL
Consultant en Evaluation Environnementale et Sociale
E26 Cité BCEAO Route de l'Aéroport LSS – Email : papeibrahima@gmail.com

TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIERES	III
LISTE DES TABLEAUX	V
LISTE DES FIGURES	VI
SIGLES ET ACRONYMES	VII
I. CONTEXTE ET JUSTIFICATIF DU PLAN DE RESTAURATION DES MOYENS DE SUBSISTANCE	1
II. OBJECTIFS DU PLAN DE RESTAURATION DES MOYENS DE SUBSISTANCE ET NORMES APPLICABLES	2
2.1. OBJECTIF DU PLAN DE RESTAURATION DES MOYENS DE SUBSISTANCE	2
2.2. NORMES APPLICABLES	2
III. BREVE PRESENTATION DE LA METHODOLOGIE D'ELABORATION DU PLAN DE RESTAURATION DES MOYENS DE SUBSISTANCE	4
IV. APPROCHE DE PLANIFICATION ET ELIBILIBITE AUX ACTIVITES DE RESTAURATION DES MOYENS DE SUBSISTANCE	7
4.1. APPROCHE DE PLANIFICATION	7
4.2. BENEFICIAIRES ELIGIBLES	7
V. PROFIL SOCIODEMOGRAPHIQUE ET ÉCONOMIQUE DES BENEFICIAIRES	9
5.1. EN REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE	9
5.1.1. <i>Profil sociodémographique des PAP du transport fluvial bénéficiaires du PRMS</i>	9
5.1.1.1. <i>Répartition des PAP selon le sexe</i>	9
5.1.1.2. <i>Statut des PAP dans le ménage</i>	10
5.1.1.3. <i>Nationalité des PAP</i>	10
5.1.1.4. <i>Taille des ménages des PAP</i>	10
5.1.1.5. <i>Situation de la dynamique organisationnelle chez les PAP</i>	11
5.1.1.6. <i>Situation matrimoniale des PAP</i>	11
5.1.1.7. <i>Niveau d'étude des PAP</i>	11
5.1.2. <i>Profil économique des PAP</i>	13
5.1.2.1. <i>Activité principale</i>	13
5.1.2.2. <i>Activité secondaire</i>	13
5.1.2.3. <i>Revenu moyen et dépense moyenne des PAP</i>	13
5.1.2.4. <i>Patrimoine et actifs des PAP</i>	14
5.2. EN REPUBLIQUE DU SENEGAL	14
5.2.1. <i>Profil sociodémographique des PAP du transport fluvial bénéficiaires du PRMS</i>	14
5.2.1.1. <i>Répartition des PAP selon le sexe</i>	15
5.2.1.2. <i>Statut des PAP dans le ménage</i>	15
5.2.1.3. <i>Taille moyenne des membres du ménage</i>	16
5.2.1.4. <i>Nationalité des PAP</i>	16
5.2.1.5. <i>Situation de la dynamique organisationnelle chez les PAP</i>	16
5.2.1.6. <i>Situation matrimoniale des PAP</i>	17
5.2.1.7. <i>Niveau d'étude des PAP</i>	17
5.2.2. <i>Profil économique des PAP</i>	19
5.2.2.1. <i>Activité principale</i>	19
5.2.2.2. <i>Activité secondaire</i>	19
5.2.2.3. <i>Revenu moyen et dépense moyenne des PAP</i>	19
5.2.2.4. <i>Patrimoine et actifs des PAP</i>	20
VI. BREF APERCU DES IMPACTS DU PROJET SUR LES MOYENS DE SUBSISTANCE	21
6.1. IMPACT SUR LES ACTIVITES GENERATRICES DE REVENUS	21

6.2.	IMPACTS SUR LE CAPITAL SOCIAL	21
6.3.	IMPACTS SUR LE CAPITAL HUMAIN	21
6.4.	IMPACT SUR LES COLLECTIVITES TERRITORIALES ET VILLAGES RIVERAINS	22
VII.	ACTIVITES DE RESTAURATION DES MOYENS DE SUBSISTANCE	23
7.1.	OBJECTIFS	23
7.2.	PROCESSUS D'IDENTIFICATION DES SOUS PROJETS DU PRMS	23
6.2.1.	<i>Recensement des personnes actives dans le transport fluvial au point de passage de Rosso</i>	23
6.2.2.	<i>Consultations individuelles et collectives des bénéficiaires</i>	24
7.3.	SOUS PROJETS D'APPUI AUX ACTIVITES GENERATRICES DE REVENUS	29
7.3.1.	<i>Activités des sous projets</i>	32
6.3.1.1.	<i>Agriculture</i>	32
6.3.1.2.	<i>Élevage</i>	37
6.3.1.3.	<i>Transport</i>	43
6.3.1.4.	<i>Commerce</i>	47
7.3.2.	<i>Budget global des sous projets</i>	50
7.4.	RENFORCEMENT DES CAPACITES DES BENEFICIAIRES	51
7.5.	APPUI AU DEVELOPPEMENT DU CAPITAL SOCIAL	52
7.6.	APPUI FINANCIER (INDEMNITE DE DEMARRAGE)	53
VIII.	MISE EN ŒUVRE ET RESPONSABILITES ORGANISATIONNELLES	54
8.1.	CONSULTATIONS PRELIMINAIRES AUPRES DES BENEFICIAIRES	54
7.1.1.	<i>Consultations des bénéficiaires pour la confirmation de leurs choix en termes de sous projet</i>	55
7.1.2.	<i>Evaluation des besoins en formation et des attentes des bénéficiaires</i>	55
8.2.	ACTIVITES ET RESPONSABILITES DE MISE EN ŒUVRE DU PRMS	56
IX.	SUIVI EVALUATION	60
X.	AUDIT D'ACHEVEMENT	63
XI.	CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE DU PRMS	64
XII.	BUDGET DU PRMS	67
XIII.	ANNEXES	69
	ANNEXE 1 : SOUS PROJETS DU PRMS EN RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE	70
	ANNEXE 2 : SOUS PROJETS DU PRMS EN RÉPUBLIQUE SÉNÉGAL	83
	ANNEXE 3 : GUIDE DES CONSULTATIONS INDIVIDUELLES PREALABLES AUPRES DES BENEFICIAIRES DU PRMS	99

LISTE DES TABLEAUX

TABLEAU 1 : REPARTITION DES PAP SELON LE STATUT DANS LE MENAGE	10
TABLEAU 2 : REPARTITION DES PAP SELON LA NATIONALITE	10
TABLEAU 3 : REPARTITION DES PAP SELON LA TAILLE MOYENNE DES MENAGES DES PAP	10
TABLEAU 4 : REPARTITION DES PAP SELON LE STATUT MATRIMONIAL.....	11
TABLEAU 5 : REPARTITION DES PAP SELON LE NIVEAU D'ÉTUDE	12
TABLEAU 6 : REPARTITION DES PAP EXERÇANT UNE ACTIVITE SECONDAIRE	13
TABLEAU 7 : REVENU MOYEN ET DEPENSE MOYENNE DES PAP BENEFICIAIRES DU PRMS	13
TABLEAU 8 : STATISTIQUES SUR LES ACTIFS DES PIROGUIERS.....	14
TABLEAU 9 : REPARTITION DES PAP SELON STATUT DANS LE MENAGE	15
TABLEAU 10 : TAILLE MOYENNE DES MENAGES DES PAP.....	16
TABLEAU 11 : REPARTITION DES PAP SELON LA NATIONALITE DE LA PAP.....	16
TABLEAU 12 : REPARTITION DES PAP SELON LE STATUT MATRIMONIAL.....	17
TABLEAU 13 : REPARTITION DES PAP SELON LE NIVEAU D'ÉTUDE	18
TABLEAU 14 : REPARTITION DES PAP EXERÇANT UNE ACTIVITE SECONDAIRE	19
TABLEAU 15 : REVENU MOYEN ET DEPENSE MOYENNE DES PAP BENEFICIAIRES DU PRMS.....	20
TABLEAU 16 : STATISTIQUES SUR LES ACTIFS DES PIROGUIERS ⁷	20
TABLEAU 17 : ANALYSE DE LA PREFERENCE DES PAP EN TERMES DE RESTAURATION	26
TABLEAU 18 : REPARTITION DES PERSONNES ELIGIBLES SELON L'ACTIVITE DE RECONVERSION SOUHAITEE EN REPUBLIQUE DU SENEGAL.....	30
TABLEAU 19 : REPARTITION DES PERSONNES ELIGIBLES SELON L'ACTIVITE DE RECONVERSION SOUHAITEE EN REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE	31
TABLEAU 20 : COMPARAISON DES REVENUS MOYEN MENSUEL AVANT LE PROJET ET AVEC LA MISE EN ŒUVRE DU SOUS PROJET AGRICULTURE	36
TABLEAU 21 : COMPARAISON DES REVENUS ESTIMES AVANT ET APRES LE PROJET	42
TABLEAU 22 : COMPARAISON ENTRE LE REVENU MOYEN MENSUEL DES BENEFICIAIRES AVANT LE PROJET ET LE REVENU ESTIME AVEC LA MISE EN ŒUVRE DU SOUS PROJET	46
TABLEAU 23 : COMPARAISON DES REVENUS MOYEN MENSUEL AVANT LE PROJET ET AVEC LA MISE EN ŒUVRE DU SOUS PROJET COMMERCE	49
TABLEAU 24 : REPARTITION DU BUDGET DES SOUS PROJETS EN REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE	50
TABLEAU 25 : REPARTITION DU BUDGET DES SOUS PROJETS EN REPUBLIQUE DU SENEGAL.....	50
TABLEAU 26 : MODULES DE FORMATION.....	51
TABLEAU 27 : INDEMNITE DE DEMARRAGE EN REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE	53
TABLEAU 28 : INDEMNITE DE DEMARRAGE EN REPUBLIQUE DU SENEGAL.....	53
TABLEAU 29 : ACTIVITES DU PRMS ET RESPONSABILITES DE MISE EN ŒUVRE	58
TABLEAU 30 : INDICATEURS DE SUIVI DES RESSOURCES ET ACTIVITES	61
TABLEAU 31 : BUDGET DU PRMS EN REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE	67
TABLEAU 32 : BUDGET DU PRMS EN REPUBLIQUE DU SENEGAL.....	68

LISTE DES FIGURES

FIGURE 1 : REPARTITION DES PAP SELON LA CATEGORIE ET LE SEXE	9
FIGURE 2 : NOMBRE ET REPARTITION DES PAP FEMMES.....	15
FIGURE 3 : CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE DU PRMS.....	65

SIGLES ET ACRONYMES

AGR	Activités Génératrice de Revenus
BAD	Banque Africaine de Développement
BEI	Banque Européenne d'Investissement
DRDR	Direction Régionale du Développement Rural
GIE	Groupement d'Intérêt Economique
MGP	Mécanisme de Gestion des Plaintes
MRU	Ouguiya Mauritanien
OCB	Organisation Communautaire de Base
ONG	Organisation Non Gouvernementale
OSC	Organisation de la Société Civile
PAP	Personne Affectée par le Projet
PAR	Plan d'Action de Réinstallation
PEPP	Plan d'Engagement des Parties Prenantes
PRMS	Plan de Restauration des Moyens de Subsistance
PV	Procès-verbal
RIM	République Islamique de Mauritanie
SAED	Société d'Aménagement et d'Exploitation des terres du Delta et de la Vallée du fleuve Sénégal
SFI	Société Financière Internationale
SO	Sauvegarde Opérationnelle
SONADER	Société Nationale pour le Développement Rural
UGP	Unité de Gestion du Projet

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATIF DU PLAN DE RESTAURATION DES MOYENS DE SUBSISTANCE

Le présent Plan de Restauration des Moyens de Subsistance (PRMS) fait partie intégrante du Plan d'Action de réinstallation (PAR) actualisé du Projet de Construction du Pont de Rosso et de ses aménagements connexes.

Ce PRMS reflète les engagements des Gouvernements de la République Islamique de Mauritanie et de la République du Sénégal à respecter les exigences en matière de durabilité environnementale et sociale des partenaires financiers qui accompagnent la mise en œuvre du Projet de réalisation du Pont de Rosso

Il a notamment pour objectif de mettre en œuvre le pilier 2 (voir section 10.3 du PAR) relatif aux mesures nécessaires pour atténuer et compenser les impacts négatifs du Projet sur les moyens de subsistance des personnes et communautés affectées.

Par conséquent, le présent PRMS programme et budgétise les actions concrètes qui visent à améliorer et sécuriser les niveaux de revenus et conditions de vie des populations et communautés affectées.

Ce PRMS répond exclusivement aux impacts sur les personnes recensées comme actives dans le secteur du transport fluvial transfrontalier au point de passage de Rosso ainsi qu'aux personnes économiquement actives dans les emprises du projet. Cependant, ces dernières sont traitées directement dans le volume 1 du Plan d'action de réinstallation (PAR) actualisé du Projet de construction du Pont de Rosso.

II. OBJECTIFS DU PLAN DE RESTAURATION DES MOYENS DE SUBSISTANCE ET NORMES APPLICABLES

2.1. OBJECTIF DU PLAN DE RESTAURATION DES MOYENS DE SUBSISTANCE

Au regard des pertes économiques définitives recensées dans le PAR actualisé du Projet de construction du Pont de Rosso et de ses aménagements connexes, un plan de restauration des moyens de subsistance (PRMS) est nécessaire pour les projets entraînant des déplacements économiques (touchant les moyens de subsistance ou les sources de revenus).

Le présent Plan de Restauration des Moyens de Subsistance (PRMS) fait partie du Plan d'Action de Réinstallation (PAR) du Projet de Construction du Pont de Rosso, même s'il fait l'objet d'un volume séparé.

Il définit les procédures à suivre ainsi que les mesures à prendre afin d'atténuer les effets négatifs, compenser les pertes et procurer des retombées économiques du Projet aux personnes et aux communautés économiquement déplacées par le Projet. Dans ce sens, les moyens de subsistance sont perçus comme l'éventail complet des moyens que les individus, les familles et les communautés mettent en œuvre pour gagner leur vie.

Le PRMS comprend un ensemble de mesures différenciées pour atténuer ou minimiser la perte des activités économiques. Il s'appuie sur les normes/politiques de sauvegardes environnementales et sociales développées par les partenaires financiers (BAD et BEI) du Projet de construction du Pont de Rosso.

2.2. NORMES APPLICABLES

Le présent PRMS est régi, d'une part, par la Sauvegarde Opérationnelle 2 (SO 2) – Réinstallation involontaire : acquisition de terres, déplacements de populations et indemnisation de la Banque Africaine de Développement (BAD), et d'autre part, par la Norme n°6 « Réinstallation involontaire » de la Banque Européenne d'Investissement (BEI).

En effet, la SO 2 de la BAD exige des projets financés par l'institution et qui entraînent la réinstallation involontaire de personnes, qu'ils garantissent à ces personnes une aide à la réinstallation de sorte que leur niveau de vie, leur capacité à générer un revenu, leurs niveaux de production et l'ensemble de leurs moyens de subsistance soient améliorés, et qu'elles puissent bénéficier des avantages du projet qui induit leur réinstallation. Ceux-ci au-delà des indemnisations qu'elles reçoivent.

Le but visé par ces exigences est de s'assurer que les personnes déplacées bénéficient d'une assistance substantielle de réinstallation sous le projet, de sorte que leur niveau de vie, leur

capacité à générer des revenus, leurs capacités de production, et l'ensemble de leurs moyens de subsistance soient améliorés au-delà de ce qu'ils étaient avant le projet.

Pour la BAD, les moyens de subsistance font référence à la gamme complète de capacités économiques, sociales et culturelles, d'actifs et à d'autres moyens, que les individus, les familles et les collectivités utilisent pour satisfaire leurs besoins.

Ces exigences de la SO 2 de la BAD épousent les mêmes principes contenus dans la Norme 6 de la BEI.

En effet, selon cette Norme, les « moyens de subsistance » sont l'ensemble des moyens que les personnes, les familles et les communautés utilisent pour assurer leurs accès aux besoins humains fondamentaux (logement, alimentation, habillement, etc.).

En cas de déplacement économique, la BEI et la BAD exigent, de la part des projets qu'elle finance, l'amélioration des moyens de subsistance et (ou) des conditions de vie des personnes déplacées ou, au moins, les restaurer à leurs niveaux antérieurs au projet.

Aussi, le BEI recommande au promoteur des projets de privilégier une compensation de type « terre contre terre » lorsque les moyens de subsistance sont fondés sur l'exploitation des ressources foncières. Si cette option n'est pas possible, le promoteur fournit à la BEI et à la BAD une justification satisfaisante à cette indisponibilité tout en indiquant les autres options proposées et ayant fait l'objet de consultation préalable avec les PAP.

Aussi, outre la compensation pour perte de biens, les personnes déplacées pour motifs économiques dont les niveaux de revenus ou les moyens de subsistance subissent des répercussions négatives doivent également bénéficier d'une aide ciblée et d'un soutien transitoire afin qu'au minimum leurs moyens de subsistance soient restaurés. Le soutien transitoire peut prendre la forme d'espèces, d'offres d'emploi, de formations, d'une assistance juridique ou d'autres formes de soutien déterminées en fonction des besoins et projet de vie de la personne concernée. Il est déterminé en concertation avec les personnes touchées par le projet.

III. BREVE PRESENTATION DE LA METHODOLOGIE D'ELABORATION DU PLAN DE RESTAURATION DES MOYENS DE SUBSISTANCE

Afin de garantir la durabilité des activités financées dans le cadre de la restauration moyens de subsistance des personnes économiquement affectées par le Projet de construction du Pont de Rosso, l'élaboration du Plan de Restauration des Moyens de Subsistance (PRMS) a suivi une démarche participative et inclusive.

La préparation et la mise en œuvre du PRMS s'opèrent dans un contexte où les cadres juridiques nationaux (en République Islamique de Mauritanie et en République du Sénégal) qui ne comportent pas de disposition spécifique en matière de restauration des moyens de subsistance pour les programmes de réinstallation, notamment pour les catégories de personnes des personnes économiquement affectées par le Projet de Pont de Rosso.

Pour ainsi développer le PRMS, la démarche utilisée est fondée sur les exigences de la BAD et de la BEI pour planifier un PRMS.

D'autres référentiels ont été utilisés dans le cadre de la préparation dudit plan, notamment les outils de planification de la Société Financière Internationale (SFI) contenus dans un manuel.

Le processus de préparation du PRMS s'est concentré principalement sur les étapes décrites ci-dessous.

⇒ **Étape 1 : Rencontres d'information et de cadrage**

Dans le cadre de la mission initiale, des rencontres d'information des parties prenantes ont lieu avec :

- les autorités administratives et services techniques dans les deux rives (Mauritanie et Sénégal) ;
- les responsables des collectivités territoriales traversées par le corridor du projet, notamment les mairies des deux Rosso ;
- les personnes affectées par le projet (personnes détentrices de biens et d'activités dans les emprises des travaux projetés);
- les personnes affectées par le transport fluvial au point de passage du bac de Rosso.

Ces rencontres avaient pour but de

- Parvenir à une compréhension du contexte dans lequel le PRMS est élaboré, y compris une évaluation initiale des personnes touchés par les pertes de revenus et de moyens de subsistance ;

- Confirmer la nécessité d'un PRMS ou identifier la stratégie de restauration la plus appropriée ;
- Parvenir à un accord sur le référentiel qui guidera toutes les activités de développement social et économique futures ;
- Disposer de la liste des personnes touchées par le transport fluvial auprès des autorités administratives et autres parties affectées qui avaient déjà fait un recensement dans ce sens lors de la préparation du PAR initial ;
- Compléter cette liste par le biais d'investigations complémentaires ;
- Définir et partager les méthodes d'évaluation des pertes de moyens de subsistance.

Cette étape a permis de déterminer :

- le nombre approximatif de personnes engagées dans le transport fluvial qui pourraient être directement touchées par les activités prévues dans le cadre du Projet de construction du Pont notamment en phase d'exploitation ;
- les différentes catégories de personnes touchées ;
- le type et l'ampleur des impacts sur les revenus et les moyens de subsistance ;
- le référentiel à suivre pour traiter la question.

⇒ **Étape 2 : Confection des outils de collecte**

Lors de cette étape, il s'est agi de déterminer la stratégie et le calendrier des consultations.

Les activités suivantes ont été conduites au cours de cette phase :

- procéder à la confection des outils de collecte des données de base ;
- procéder aux prises de rendez-vous avec les représentants légitimes (présidents des associations de piroguiers, dockers, etc.) ;
- finaliser le calendrier des consultations.

⇒ **Étape 3 : Investigations socioéconomiques de base**

Plusieurs approches ont été combinées allant de la collecte de données quantitatives et des données qualitatives recueillies par le biais de questionnaires, d'entrevues semi-structurées, de groupes de discussion, de cartographie participative et d'analyses de solutions-problèmes.

Cette démarche a permis de recueillir les données nécessaires sur les acteurs affectés par le transport fluvial au point de passage du bac.

Les informations collectées ont porté sur :

- les caractéristiques socio-démographiques et économiques de base ;
- Leur structure organisationnelle et leurs mécanismes ;
- Les revenus et les avantages de leurs activités existantes ;

- Les impacts potentiels du projet sur les ménages et leurs activités ;
- Leurs compétences et leur expérience ;
- L'existence de groupes vulnérables parmi les personnes actives dans le transport fluvial qui pourraient nécessiter une attention particulière ;
- Leurs préoccupations, suggestions et propositions concernant toute mesure susceptible de restaurer leurs revenus dans le contexte de la mise en service du Pont.

⇒ **Étape 4 : Planification des activités de restauration des moyens de subsistance**

Cette tâche s'est appuyée sur les données collectées lors de la phase précédente ainsi que sur les résultats des entretiens avec les acteurs affectés par le transport fluvial au point de passage du bac, et sur chaque rive. Les aspirations, préoccupations et préférences relevées ont servi pour planifier toutes les activités du PRMS, tout en tenant compte des risques et limites fixées par les capacités des acteurs.

Ainsi, les créneaux proposés pour les activités génératrices de revenus ainsi que le programme de formation y afférent reflètent le processus de consultation mené avec les futures bénéficiaires du PRMS.

Les résultats des enquêtes qualitatives sont discutés au chapitre V du présent rapport, alors que ceux issus des consultations (enquêtes quantitatives) ont alimenté les chapitres VI, VII et VIII du présent PRMS.

IV. APPROCHE DE PLANIFICATION ET ELIBILIBITE AUX ACTIVITES DE RESTAURATION DES MOYENS DE SUBSISTANCE

4.1. APPROCHE DE PLANIFICATION

Comme déjà souligné dans le PAR actualisé, l'organisation des mesures de restauration des moyens de subsistance repose sur deux piliers :

- L'objectif du **pilier 1 déjà intégré dans le PAR**, est de (i) augmenter la résilience des personnes sujettes au déplacement économique définitif induite par le projet en leur octroyant **une indemnité transitoire** qui leur permette de faire face à leur situation de précarité et (ii) restaurer les moyens de subsistance des personnes dont les biens et/ou les activités localisés dans les emprises du projet sont affectés de manière définitive.
- L'objectif du pilier 2, objet du présent PRMS, est de (i) mettre en œuvre un programme de restauration des moyens de subsistance au bénéfice des 733 personnes recensées comme actives dans le secteur du transport fluvial transfrontalier au point de passage de Rosso (présent volume), comprenant un programme de renforcement des capacités et l'octroi d'une indemnité de démarrage des activités de reconversion.

4.2. BENEFICIAIRES ELIGIBLES

L'actualisation du Plan d'Action de réinstallation (PAR) du Projet de Construction du Pont de Rosso et des aménagements connexes (novembre 2021) a permis de recenser des pertes définitives de revenus et moyens de subsistance liées au processus d'acquisition des terres dans les emprises des travaux, d'une part, et, aux perturbations économiques anticipées induites par la mise en service du Pont sur les personnes actives dans le transport fluvial au point de passage de Rosso.

Les personnes physiques et morales éligibles à la restauration des moyens de subsistance sont celles ayant subi un déplacement économique définitif ou partiel et dont les moyens d'existence sont fondés sur la terre, les salaires et les revenus et les entreprises.

En effet, les inventaires ont permis de recenser 769 personnes devant subir un déplacement économique définitif du fait du Projet. Ces personnes sont réparties comme suit :

- 36 personnes qui exploitent des biens et/ou activités situés dans les emprises des travaux du Projet, dont 8 PAP en République Islamique de Mauritanie et 28 PAP en République du Sénégal ;

- 733 personnes recensées comme actives dans le secteur du transport fluvial transfrontalier au point de passage de Rosso, dont 323 personnes en République Islamique de Mauritanie, et 410 personnes en République du Sénégal.

Des mesures de restauration des moyens de subsistance sont incluses dans le PAR. Elles concernent les 36 PAP (8 en Mauritanie et 28 au Sénégal) dont les biens et/ou activités situés dans les emprises des travaux du Projet subissent un déplacement économique définitif.

Par ailleurs, parmi les 733 personnes considérées comme actives dans le transport fluvial au point de passage de Rosso, les 155 personnes ne subissent pas de déplacement économique définitif. Elles subiront des baisses de revenus du fait de la mise en service projetée du nouveau Pont.

Pour anticiper sur ces baisses de revenus, le PAR leur a octroyé une indemnité transitoire en espèce évaluée sur 4 mois de pertes de revenus, ce qui permettra à ces **155 personnes** de compenser leur manque à gagner anticipé en termes de baisse de revenus.

Par conséquent, les bénéficiaires du présent Plan de Restauration des Moyens de Subsistance (PRMS) sont les **578 personnes** restantes ainsi réparties comme suit :

- En République Islamique de Mauritanie : **284 personnes** composées de 90 piroguiers, 94 dockers « mbeuk mi » (qui exercent en même temps le travail de bagagistes et de conducteurs de chariots) et 100 facilitateurs,
- En République du Sénégal : **294 personnes** composées de 237 piroguiers, 3 charpentiers, 12 facilitateurs, 20 déchargeurs de poisson et 21 dockers « Mbeuk mi » et 1 secouriste plongeur.



Image illustrative du transport fluvial par pirogue entre les deux rives

Source : I FALL, Octobre 2021



Image illustrative de bagagistes en attente de l'arrivée du bac

Source : I FALL, Octobre 2021

V. PROFIL SOCIODÉMOGRAPHIQUE ET ÉCONOMIQUE DES BÉNÉFICIAIRES

L'analyse du profil sociodémographique et économique des personnes recensées comme actives dans le secteur du transport fluvial transfrontalier au point de passage de Rosso laisse apparaître certaines caractéristiques d'une vulnérabilité économique.

5.1. EN REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE

En République Islamique de Mauritanie, le profil sociodémographique et économique des **284 personnes**, composées de 90 piroguiers, 94 dockers « Mbeuk mi » (qui exercent en même temps le travail de bagagistes et de conducteurs de chariots) et 100 facilitateurs, devant bénéficier du présent PRMS est ainsi analysé dans les sous sections suivantes.

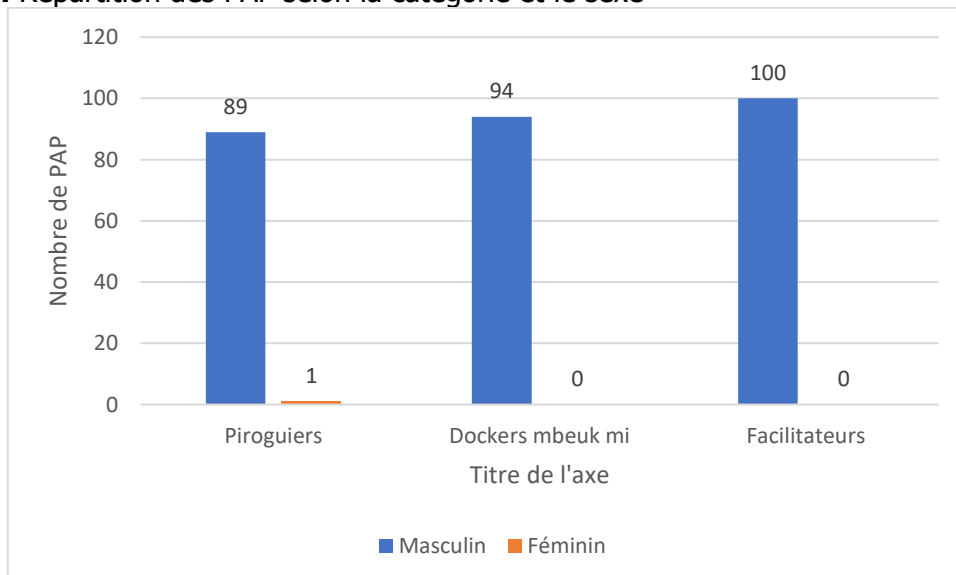
5.1.1. Profil sociodémographique des PAP du transport fluvial bénéficiaires du PRMS

L'objectif de cette sous-section est de dégager le profil socio-démographique des PAP bénéficiaires du présent PRMS et de leurs ménages. Pour ce faire, les indicateurs socio-démographiques collectés lors de l'enquête socio-économique et des focus groupe avec les PAP ont été analysés en tenant compte de la catégorie de la PAP.

5.1.1.1. Répartition des PAP selon le sexe

L'analyse de la figure ci-dessous permet de constater qu'en République Islamique de Mauritanie une (1) seule PAP de sexe féminin a été recensée parmi les acteurs du transport fluvial devant bénéficier du PRMS. Il s'agit d'un piroguier de sexe féminin.

Figure 1 : Répartition des PAP selon la catégorie et le sexe



Source : Enquêtes socioéconomiques et résultats des consultations des parties prenantes, Juin -Septembre 2021

5.1.1.2. Statut des PAP dans le ménage

S'agissant du statut de la PAP dans le ménage, les résultats du tableau ci-dessous indiquent qu'en Mauritanie, l'essentiel des PAP du projet occupe un statut de Chef de ménage (89,03%). Toutefois, il faut relever que la proportion de PAP chef de ménage est plus élevée chez les piroguiers (95,56%).

Tableau 1 : Répartition des PAP selon le statut dans le ménage

Catégorie de PAP	PAP chef de ménage		PAP n'est pas chef de ménage		Total	
	Nombre de PAP	% PAP	Nombre de PAP	% PAP	Effectif PAP	% PAP
Piroguiers	86	95,56%	4	4,44%	90	31,69%
Dockers Mbeuk mi	80	85,11%	14	14,89%	94	33,10%
Facilitateurs	84	84,00%	16	16,00%	100	35,21%
Total	250	88,03%	34	11,97%	284	100,00%

Source : Enquêtes socioéconomiques et résultats des consultations des parties prenantes, Juin -Septembre 2021

5.1.1.3. Nationalité des PAP

Parmi les PAP bénéficiaires du PRMS en République Islamique, 8 personnes de nationalité étrangère ont été recensées chez les piroguiers.

Tableau 2 : Répartition des PAP selon la nationalité

Catégorie de PAP	Nationalité de la PAP	
	Mauritanienne	Sénégal
Piroguiers	82	8
Dockers Mbeuk mi	94	0
Facilitateurs	100	0
Total	276	8

Source : Enquêtes socioéconomiques et résultats des consultations des parties prenantes, Juin -Septembre 2021

5.1.1.4. Taille des ménages des PAP

La taille moyenne des ménages des PAP bénéficiaires du PRMS est de 11 membres. Toutefois, les ménages des piroguiers comportent plus de membres avec 12 membres dans leur ménage

Tableau 3 : Répartition des PAP selon la taille moyenne des ménages des PAP

Catégorie de PAP	Taille moyenne des ménages des PAP
Piroguiers	12
Dockers Mbeuk mi	10
Facilitateurs	10
Total	11

Source : Enquêtes socioéconomiques et résultats des consultations des parties prenantes, Juin -Septembre 2021

5.1.1.5. Situation de la dynamique organisationnelle chez les PAP

Les résultats des enquêtes socioéconomiques et de consultation des parties prenantes ont révélé que chez les PAP bénéficiaires du PRMS, la dynamique organisationnelle existe plutôt chez les PAP piroguiers. En effet, les piroguiers de Rosso Mauritanie sont organisés en association dénommée « Association des piroguiers du Bac ». Chez les autres catégories de PAP (Dockers Mbeuk mi et facilitateurs), il n'y a pas une dynamique de groupe.

5.1.1.6. Situation matrimoniale des PAP

L'analyse de la répartition des PAP selon statut matrimonial indique que les PAP bénéficiaires du présent PRMS sont majoritairement des mariés, soit 258 PAP mariés sur un effectif total de 284 PAP (90,14%).

Tableau 4 : Répartition des PAP selon le statut matrimonial

Catégorie de PAP	Célibataire	Marié	Veuve/ veuf
Piroguiers	7	80	3
Dockers Mbeuk mi	9	85	0
Facilitateurs	8	91	1
Total	24	256	4

Source : Enquêtes socioéconomiques et résultats des consultations des parties prenantes, Juin -Septembre 2021

5.1.1.7. Niveau d'étude des PAP

S'agissant du niveau d'étude des PAP bénéficiaires du PRMS, Il ressort de l'analyse du tableau ci-dessous que la majorité des PAP a le niveau d'enseignement coranique, soit 153 PAP sur un effectif total de 284 (53,87% de l'effectif total). Le niveau d'analphabétisme est également élevé chez les PAP avec 76 PAP analphabètes sur un total de 284 (soit 26,76% de l'effectif total des PAP).

Tableau 5 : Répartition des PAP selon le niveau d'étude

Catégorie de PAP	Analphabète	Coranique	Primaire non achevé	Primaire achevé	Secondaire 1er cycle non achevé	Secondaire 1er cycle achevé	Secondaire 2eme cycle non achevé	Total
Piroguiers	23	50	10	3	1	1	2	90
Dockers Mbeuk mi	26	45	12	4	2	2	3	94
Facilitateurs	27	58	10	1	2	1	1	100
Total	76	153	32	8	5	4	6	284

Source : Enquêtes socioéconomiques et résultats des consultations des parties prenantes, Juin -Septembre 2021

5.1.2. Profil économique des PAP

L'analyse du profil économique des PAP et de leurs ménages vise à déterminer la situation économique des PAP. Pour ce faire, elle s'intéresse à leurs activités, mais également à leur niveau de revenu et de dépense.

5.1.2.1. Activité principale

Il ressort de l'analyse des résultats des enquêtes socioéconomiques et des consultations que toutes les PAP du présent PRMS déclarent que l'activité qu'elles exercent dans le transport fluvial est leur principale activité. Seuls quelques rares PAP (29 PAP soit 10,2%) déclarent exercer une activité secondaire.

5.1.2.2. Activité secondaire

L'analyse des résultats du tableaux n°6 indiquent que 29 PAP sur un effectif total de 284 PAP (soit 10,21%) déclarent exercer une activité secondaire, notamment l'agriculture et l'élevage. Ce résultat implique que la majorité des PAP, qui n'ont connu que l'activité du transport fluvial, vont devoir se reconvertir dans des activités où elles n'avaient pas d'expériences préalables.

Tableau 6 : Répartition des PAP exerçant une activité secondaire

Catégorie de PAP	Nombre de PAP ayant déclaré exercer une activité secondaire	En termes relatifs (Nombre de PAP exerçant une activité secondaire sur le total de la catégorie)
Piroguiers	7	7,77%
Dockers Mbeuk mi	8	8,52%
Facilitateurs	14	14%
Total	29	10,21%

Source : Enquêtes socioéconomiques et résultats des consultations des parties prenantes, Juin -Septembre 2021

5.1.2.3. Revenu moyen et dépense moyenne des PAP

Les résultats des enquêtes ont permis de constater que le revenu moyen mensuel est plus élevé chez les piroguiers avec 15 360 MRU.

Quant aux dépenses moyennes mensuelles, on constate, d'une part, qu'elles sont plus élevées que les revenus moyens mensuels, et d'autre part, la dépense mensuelle est supérieure au revenu moyen mensuel dans toutes catégories de PAP.

Tableau 7 : Revenu moyen et dépense moyenne des PAP bénéficiaires du PRMS

Catégorie de PAP	Revenu moyen mensuel MRU	Dépense moyenne mensuelle MRU
Piroguiers	15360	20000
Dockers Mbeuk mi	9600	14900
Facilitateurs	4800	10000

Source : Enquêtes socioéconomiques et résultats des consultations des parties prenantes, Juin -Septembre 2021

5.1.2.4. Patrimoine et actifs des PAP

Parmi les PAP bénéficiaires du présent PRMS en République Islamique de Mauritanie, seuls les piroguiers disposent d'actifs qui risquent également d'être inutilisables avec le projet.

En effet, les résultats des enquêtes socioéconomiques ont permis de dégager les tendances suivantes chez les piroguiers.

Il ressort ainsi de l'analyse du tableau suivant qu'en République Islamique de Mauritanie, 81,1% des piroguiers ne possèdent qu'une seule pirogue, tandis que 70% d'entre eux travaillent avec une pirogue sans moteur (Jakarta). Enfin, il faut relever la totalité des piroguiers du présent PRMS déclarent être propriétaires de leur pirogue.

Tableau 8 : Statistiques sur les actifs des piroguiers

Piroguiers	Piroguiers possédant une seule pirogue	Piroguiers possédant 2 pirogues et plus	Piroguiers avec pirogue sans moteur (Jakarta)	Piroguiers avec Pirogue avec moteur	Statut propriétaire
Nombre	73	17	63	26	90
% PAP	81,1%	18,9%	70,0%	28,9%	100,0%

Source : Enquêtes socioéconomiques et résultats des consultations des parties prenantes, Juin -Septembre 2021

5.2. EN REPUBLIQUE DU SENEGAL

En République du Sénégal, le profil sociodémographique et économique des 294 personnes composées de 237 piroguiers, 3 charpentiers, 12 facilitateurs, 20 déchargeurs de poisson¹ et 21 dockers « Mbeuk mi² » et 1 secouriste plongeur, devant bénéficier du présent PRMS est ainsi analysé les sous sections suivantes.

5.2.1. Profil sociodémographique des PAP du transport fluvial bénéficiaires du PRMS

L'objectif de cette sous-section est de dégager le profil socio-démographique des PAP bénéficiaires du présent PRMS et de leurs ménages. Pour ce faire, les indicateurs socio-démographiques collectés lors de l'enquête socio-économique et des focus groupe avec les PAP ont été analysés en tenant compte de la catégorie de la PAP.

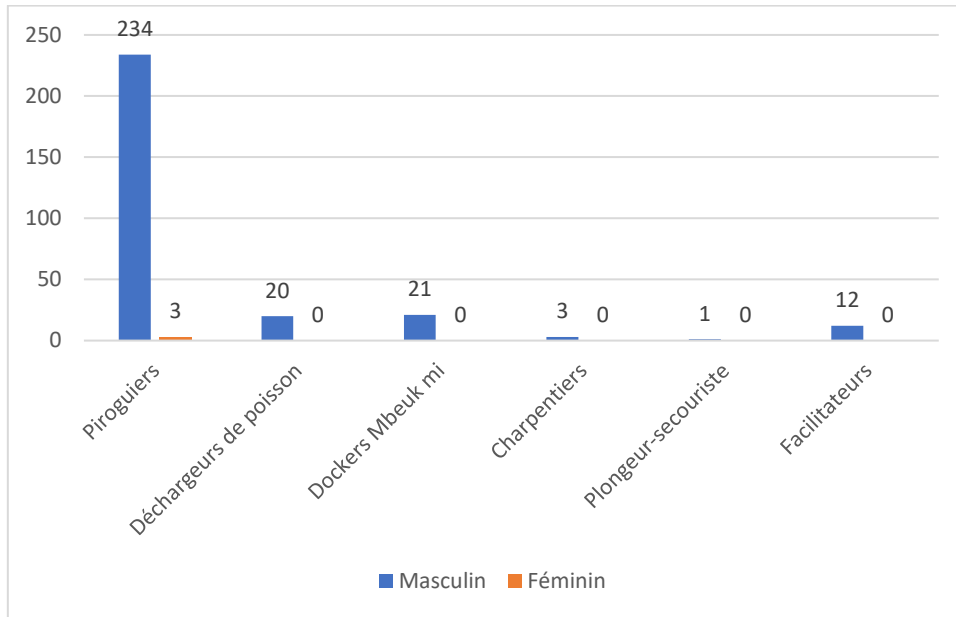
¹ Les déchargeurs de poisson sont spécialisés dans le transbordement de poissons frais d'un camion vers l'autre au niveau des brigades de douane

² Les dockers ont pour rôle de décharger un camion chargé de marchandises autres que le poisson, stationné sur une rive, de transporter celles-ci à bord de pirogue jusqu'à la rive inverse avant de les charger sur un autre camion

5.2.1.1. Répartition des PAP selon le sexe

L'analyse de figure ci-dessous permet de constater qu'en République du Sénégal, 3 PAP de sexe féminin ont été recensées par les acteurs du transport fluvial devant bénéficier du PRMS. Ces 3 PAP de sexe féminin ont été identifiées chez les piroguiers.

Figure 2 : Nombre et répartition des PAP femmes



Source : Enquêtes socioéconomiques et résultats des consultations des parties prenantes, Juin -Septembre 2021

5.2.1.2. Statut des PAP dans le ménage

Il ressort de l'analyse des résultats du tableau 9 ci-dessous que globalement les PAP occupent un statut de chef ménage dans leur ménage. En effet, dans toutes catégorie de PAP, la majorité des PAP est chef de ménage. Toutefois, la proportion la plus élevée est enregistrée chez les piroguiers.

Tableau 9 : Répartition des PAP selon statut dans le ménage

Catégorie de PAP	PAP chef de ménage		PAP n'est pas chef de ménage		Total	
	Nombre de PAP	% PAP	Nombre PAP	% PAP	Total	% PAP
Piroguiers	230	97,05%	7	2,95%	237	80,61%
Dockers Mbeuk mi	11	52,38%	10	47,62%	21	7,14%
Charpentiers	3	100,00%	0	0,00%	3	1,02%
Plongeur secouriste	1	100,00%	0	0,00%	1	0,34%
Facilitateurs	9	75,00%	3	25,00%	12	4,08%
Déchargeurs de poisson	10	50,00%	10	50,00%	20	6,80%
Total	264	89,80%	34	11,56%	294	100,00%

Source : Enquêtes socioéconomiques et résultats des consultations des parties prenantes, Juin -Septembre 2021

5.2.1.3. Taille moyenne des membres du ménage

La taille moyenne des ménages des PAP bénéficiaires du PRMS en République du Sénégal est de 14 membres. Toutefois, la taille moyenne la plus élevée a été enregistrée chez les piroguiers avec 15 membres.

Tableau 10 : Taille moyenne des ménages des PAP

Catégorie de PAP	Taille moyenne
Piroguiers	15
Dockers Mbeuk mi	14
Charpentiers	16
Plongeur secouriste	10
Facilitateurs	13
Déchargeurs de poisson	14
Taille globale	14

Source : Enquêtes socioéconomiques et résultats des consultations des parties prenantes, Juin -Septembre 2021

5.2.1.4. Nationalité des PAP

Les bénéficiaires des mesures de restauration du présent PRMS sont essentiellement composés de sénégalais. Une seule PAP piroguier de nationalité mauritanienne a été recensée.

Tableau 11 : Répartition des PAP selon la nationalité de la PAP

Catégorie de PAP	Nationalité de la PAP	
	Sénégalaise	Mauritanienne
Piroguiers	236	1
Dockers Mbeuk mi	21	0
Charpentiers	3	0
Plongeur secouriste	1	0
Facilitateurs	12	0
Déchargeurs de poisson	20	0
Total	293	1

Source : Enquêtes socioéconomiques et résultats des consultations des parties prenantes, Juin -Septembre 2021

5.2.1.5. Situation de la dynamique organisationnelle chez les PAP

Les résultats des enquêtes ont révélé que chez les PAP bénéficiaires du PRMS, la dynamique organisationnelle existe plutôt chez les PAP piroguiers. En effet, les piroguiers de Rosso Sénégal sont organisés en deux associations dénommées respectivement « Association des piroguiers Book Jom de la commune de Rosso » et « Association des piroguiers de Rosso Sénégal ». Chez les autres catégories de PAP, il n'y a pas de dynamique de groupe.

5.2.1.6. Situation matrimoniale des PAP

L'analyse de la répartition des PAP selon statut matrimonial indique que les PAP bénéficiaires du présent PRMS sont majoritairement des mariés, soit 269 PAP mariées sur un effectif total de 284 PAP (91,50% de l'effectif total des PAP).

Tableau 12 : Répartition des PAP selon le statut matrimonial

Catégorie de PAP	Célibataire		Marié		Veuve/ veuf	
	Nombre PAP	% PAP	Nombre PAP	% PAP	Nombre PAP	% PAP
Piroguiers	7	30%	228	85%	2	100%
Dockers Mbeuk mi	8	35%	13	5%	0	0%
Charpentiers	0	0%	3	1%	0	0%
Plongeur secouriste	0	0%	1	0%	0	0%
Facilitateurs	2	9%	10	4%	0	0%
Déchargeurs de poisson	6	26%	14	5%	0	0%
Total	23	100%	269	100%	2	100%

Source : Enquêtes socioéconomiques et résultats des consultations des parties prenantes, Juin -Septembre 2021

5.2.1.7. Niveau d'étude des PAP

S'agissant du niveau d'étude des PAP bénéficiaires du PRMS, Il ressort de l'analyse du tableau ci-dessous que la majorité des PAP a le niveau d'enseignement coranique, soit 153 PAP sur un effectif total de 284 (53,87% de l'effectif total). Le niveau d'analphabétisme est également élevé chez les PAP avec 76 PAP analphabètes sur un total de 284 (soit 26,76% de l'effectif total des PAP).

Tableau 13 : Répartition des PAP selon le niveau d'étude

Catégorie de PAP	Alphabétisé en français		Coranique		Primaire non achevé		Primaire achevé		Secondaire 1 ^{er} cycle non achevé		Secondaire 1 ^{er} cycle achevé		Secondaire 2 ^{ème} cycle non achevé		Secondaire 2 ^{ème} cycle achevé	
	Nombre de PAP	% PAP	Nombre de PAP	% PAP	Nombre de PAP	% PAP	Nombre de PAP	% PAP	Nombre de PAP	% PAP	Nombre de PAP	% PAP	Nombre de PAP	% PAP	Nombre de PAP	% PAP
Piroguiers	65	76%	105	83%	35	85%	8	57%	6	67%	8	1	6	100%	4	100%
Dockers Mbeuk mi	7	8%	8	6%	3	7%	3	21%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%
Facilitateurs	5	6%	4	3%	1	2%	1	7%	1	11%	0	0%	0	0%	0	0%
Plongeur secouriste	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	1	11%	0	0%	0	0%	0	0%
Charpentiers	0	0%	1	1%	1	2%	1	7%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%
Déchargeurs de poisson	8	9%	9	7%	1	2%	1	7%	1	11%	0	0%	0	0%	0	0%
Total	85	100%	127	100%	41	100%	14	100%	9	100%	8	100%	6	100%	4	100%

Source : Enquêtes socioéconomiques et résultats des consultations des parties prenantes, Juin -Septembre 2021

5.2.2. Profil économique des PAP

L'analyse du profil économique des PAP et de leurs ménages vise à déterminer la situation économique des PAP. Pour ce faire, elle s'intéresse à leurs activités, mis également à leur niveau de revenu et de dépense.

5.2.2.1. Activité principale

Il ressort de l'analyse des résultats des enquêtes socioéconomiques et des consultations avec les PAP que toutes les PAP du présent PRMS déclarent que l'activité qu'elles exercent dans le transport fluvial est leur principale activité. Seuls quelques rares PAP déclarent exercer une activité secondaire.

5.2.2.2. Activité secondaire

Les résultats du tableaux n°14 indiquent que 30 PAP sur un effectif total de 294 PAP (soit 10,2%) déclarent exercer une activité secondaire, notamment dans l'agriculture et le commerce. Ce résultat implique que la majorité des PAP, qui n'ont connu que l'activité du transport fluvial, vont devoir se reconvertir dans des activités où elles n'avaient pas d'expériences préalables.

Tableau 14 : Répartition des PAP exerçant une activité secondaire

Catégorie de PAP	PAP ayant déclaré exercer une activité secondaire		En termes relatifs (Nombre de PAP exerçant une activité secondaire sur le total de la catégorie)
	Nombre	%	
Piroguiers	15	50%	6,33%
Dockers Mbeuk mi	6	20%	28,57%
Charpentiers	1	3%	33,33%
Plongeur secouriste	0	0%	0%
Facilitateurs	3	10%	25%
Déchargeurs de poisson	5	17%	25%
Total	30	100%	10,20%

Source : Enquêtes socioéconomiques et résultats des consultations des parties prenantes, Juin -Septembre 2021

5.2.2.3. Revenu moyen et dépense moyenne des PAP

Les résultats des enquêtes socioéconomiques et de consultations avec les parties prenantes ont permis de constater que le revenu moyen mensuel est plus élevé chez les charpentiers avec un revenu moyen mensuel de 624 900 FCFA. Ils sont suivis des piroguiers avec 271 218 F CFA.

Quant aux dépenses moyennes mensuelles, on constate d'une part qu'elles sont plus élevées que les revenus moyens mensuels, et d'autre part, la dépense mensuelle est supérieure au revenu moyen mensuel dans toutes catégories de PAP.

Tableau 15 : Revenu moyen et dépense moyenne des PAP bénéficiaires du PRMS

Catégorie de PAP	Revenu moyen mensuel (F CFA)	Dépense moyenne mensuelle (F CFA)
Piroguiers ³	271 218	300 000
Dockers Mbeuk mi	140000	175 000
Charpentiers	624900	700 000
Plongeur secouriste	75000	145 000
Facilitateurs ⁴	75000	150 000
Déchargeurs de poisson	140000	180 000

Source : Enquêtes socioéconomiques et résultats des consultations des parties prenantes, Juin -Septembre 2021

5.2.2.4. Patrimoine et actifs des PAP

Parmi les PAP bénéficiaires du présent PRMS en République Islamique de Mauritanie, seuls les piroguiers disposent d'actifs qui risquent également d'être inutilisables avec le projet.

En effet, les résultats des enquêtes socioéconomiques ont permis de dégager les tendances suivantes chez les piroguiers.

Il ressort ainsi de l'analyse du tableau suivant qu'en République Islamique du Sénégal, 89,87% des piroguiers ne possèdent qu'une seule pirogue, tandis que 78,48% d'entre eux travaillent avec des pirogues avec moteur. Les résultats du tableau ci-dessous indique également que 92,41% des piroguiers du Sénégal sont propriétaires de leur pirogue.

Tableau 16 : Statistiques sur les actifs des piroguiers⁷

Piroguiers	Piroguiers possédant une seule pirogue	Piroguiers possédant plus d'une pirogue	Piroguiers avec pirogue sans moteur	Piroguiers possédant une pirogue avec moteur	Statut propriétaire
Nombre	213	24	51	186	219
% PAP	89,87%	10,13%	21,52%	78,48%	92,41%

Source : Enquêtes socioéconomiques et résultats des consultations des parties prenantes, Juin -Septembre 2021

³ Nous avons trois catégories de pirogues :

- catégorie 1: les pirogues dont le nombre de places est inférieur ou égal à 15, le prix d'acquisition de ces pirogues est de 225 000 F CFA ;
- catégorie 2: les pirogues dont le nombre de places est compris entre 15 et 25 inclus, le prix d'acquisition de ces pirogues est de 325 000 F CFA ;
- catégorie 3 : les pirogues dont le nombre de places est supérieur à 25, le prix d'acquisition de ces pirogues est de 500 000 F CFA.

⁴ Les facilitateurs de la traversée transfrontalière exercent une activité de facilitation des formalités douanières, policières et de transit.

VI. BREF APERCU DES IMPACTS DU PROJET SUR LES MOYENS DE SUBSISTANCE

Les activités de réinstallation induites par le Projet de construction du Pont de Rosso vont impacter les activités génératrices de revenus, le capital financier, le capital social et le capital humain. Pour chaque impact potentiel décrit des mesures sont proposées.

6.1. IMPACT SUR LES ACTIVITES GENERATRICES DE REVENUS

Le profil démographique et socioéconomique précédemment analysé, a souligné que toutes les activités des personnes visées sont liées à la présence du Bac de Rosso et constituent les principales activités génératrices de revenus.

Rares sont les personnes qui exercent une activité secondaire consistante au point de procurer les mêmes revenus que les activités affectées par le Projet.

Donc, les membres de leur ménage vivent des mêmes activités de subsistance. Ainsi, la réinstallation impactera leur activité puisque n'ayant pas de revenus outre que celles liées au transport fluvial.

Par conséquent, une reconversion s'avère nécessaire aux fins des revenus durables.

6.2. IMPACTS SUR LE CAPITAL SOCIAL

Avec ce projet il y'a un risque d'un impact négatif sur le tissu social et sur les dynamiques organisationnelles déjà mise en place. En effet, avec les pertes d'emploi envisagées, il y'a un réel risque de détérioration du tissu social. Par exemple, une perte d'emploi dans un ménage peut entraîner un éclatement du ménage. Par ailleurs, les associations et groupements socioprofessionnels existants (associations de piroguiers) pourraient disparaître avec les pertes d'activité envisagée dans ces groupes.

Même si une dynamique organisationnelle n'est notée que chez les piroguiers, les relations de solidarité et de soutien social existent chez les ménages affectés. En effet, les personnes affectées par le projet disent recourir au soutien de certaines personnes pour faire face à des événements imprévus et/ou pour financer certaines cérémonies.

6.3. IMPACTS SUR LE CAPITAL HUMAIN

Bien que les activités pratiquées notamment au niveau du transport fluvial ne demandent pas un niveau d'éducation et de formation élevé, la réinstallation pourrait affecter le capital humain dans sa composante expérience. Les personnes affectées devant se reconvertir dans d'autres

activités vont ainsi perdre ou ne pas utiliser ces expériences accumulées tout à long de leur vie.

6.4. IMPACT SUR LES COLLECTIVITES TERRITORIALES ET VILLAGES RIVERAINS

Le transport fluvial constitue le cœur de l'économie des communes et villages riverains du projet. Du côté du Sénégal comme du côté de la Mauritanie, l'économie des communes de Rosso Sénégal et de Rosso Mauritanie est largement portée par les activités économiques qui se développent autour des deux débarcadères. Ainsi, les impacts suivants peuvent être enregistrés pour les ménages et les collectivités territoriales :

Pour les collectivités territoriales de Rosso Sénégal et de Rosso Mauritanie, la mise en service du pont entraînant la disparition de plusieurs types d'activités aura un impact négatif sur les recettes communales et donc les budgets de ces deux collectivités territoriales (Rosso Mauritanie et Rosso Sénégal) fortement dépendant de l'activité autour des débarcadères. Toutefois, ces pertes pourraient être compensées, d'une part, à travers les recettes tirées des nouvelles infrastructures mises en œuvre par le projet (marché, gare routière, plateforme multifonctionnelle etc.), et d'autre part, à travers les investissements que pourraient réaliser les particuliers (hôtels, restaurants, multiservices etc.).

Pour les ménages des communes et villages riverains du Pont, la mise en service du pont aura un impact direct sur leurs conditions de vie. En effet, l'essentiel des ménages tirent leur source de revenu de l'activité autour des débarcadères (commerce, restauration, transport avec pirogue, etc.). Par conséquent, les ménages sont impactés directement à travers leur moyen de subsistance. Au regard des impacts considérables aussi bien pour les populations riveraines que des deux collectivités territoriales de Rosso Sénégal et Rosso Mauritanie, il est pertinent de mettre en œuvre des mesures pour atténuer les baisses de revenus redoutés notamment chez les personnes actives autour des débarcadères (commerce, restauration, etc.).

En plus des autres acteurs du transport fluvial, nous avons pour le cas de la Mauritanie, la Société de Bac de Mauritanie qui assure les opérations du transport fluvial entre les deux rives du fleuve Sénégal et donc l'immobilisation des deux Bacs pourrait induire une perte des emplois directs et indirects liés à cette activité. Les conséquences sociales d'une telle situation sont préjudiciables aux travailleurs de ladite société. Toutefois, eu égard à leur statut d'employés, les travailleurs de la Société du Bac seront redéployés sur un autre site du fleuve Sénégal aux fins de poursuivre leurs activités.

VII. ACTIVITES DE RESTAURATION DES MOYENS DE SUBSISTANCE

7.1. OBJECTIFS

L'objectif général visé est de restaurer et/ou améliorer les capacités des personnes affectées à optimiser les ressources disponibles pour générer des revenus et moyens subsistance leur permettant de maintenir ou améliorer leurs conditions de vie.

Il s'agira de restaurer (et/ou d'améliorer) les moyens de subsistance des personnes dont les revenus sont définitivement affectés par les travaux et la mise en service du Pont.

Compte tenu de la spécificité et du contexte de la zone du projet, toutes les personnes affectées exercent une activité individuelle rémunératrice.

Par conséquent, les objectifs spécifiques sont les suivants :

- Renforcer les capacités des personnes éligibles à la restauration des moyens de subsistance afin de leur permettre de bien réussir leur redéploiement / reconversion ;
- Appuyer techniquement les personnes éligibles à la restauration des moyens de subsistance à développer des activités génératrices des revenus soit via le renforcement/déploiement des activités existence, soit par la reconversion ;
- Appuyer financièrement les personnes éligibles à la restauration des moyens de subsistance à travers la mise à leur disposition de moyens pour démarrer leurs activités de restauration.

7.2. PROCESSUS D'IDENTIFICATION DES SOUS PROJETS DU PRMS

Le processus d'identification et de planification des activités du PRMS est bâti sur la démarche présentée dans les sous sections ci-après.

6.2.1. Recensement des personnes actives dans le transport fluvial au point de passage de Rosso

Ce PRMS est basé aussi bien sur le recensement mené sous la houlette du Gouverneur de Saint-Louis (Commission de recensement de Saint-Louis) et du Hakem de Rosso Mauritanie. En effet, depuis 2014 et jusqu'avant le démarrage de la mission d'actualisation du PAR, ces entités ont mené un travail recensement des personnes économiquement actives dans le secteur du transport fluvial au point de passage de Rosso. Ces données ont été exploitées aux fins d'une bonne identification de ces acteurs.

Ce recensement et profilage a été complété au cours de l'actualisation du PAR aux fins de disposer de données sur le profil socio-démographique des personnes affectées, leur niveau de vie actuel, ainsi que leurs préférences sur les options de restauration des moyens d'existence.

Ont également été collectées les données déclaratives sur le montant des revenus générés par les activités.

Toutes ces informations ont servi de référence pour l'établissement et le suivi du PRMS.

6.2.2. Consultations individuelles et collectives des bénéficiaires

Des consultations avec les personnes économiquement actives dans les activités liées au transport fluvial et autres parties prenantes ont été réalisées de manière itérative depuis la phase de préparation du Plan d'Engagement des Parties Prenantes (PEPP).

Cette première ronde a eu lieu du 24 au 29 juin 2021 dans la partie sénégalaise et dans la partie mauritanienne.

Une seconde ronde a été menée concomitamment à la phase de terrain portant sur l'actualisation du PAR du Projet Pont de Rosso. Elle a lieu du 05 au 10 juillet 2021 dans la partie sénégalaise et du 20 août au 05 septembre 2021 dans la partie mauritanienne.

Au-delà des bénéficiaires du présent PRMS, les consultations ont également visées les services de l'État, les ONG et les acteurs de la société. L'implication de ces acteurs importants permet d'assurer une pérennisation des actions projetées dans le cadre du PRMS.

Toutes ces consultations spécifiques au PRMS avaient pour objet de circonscrire l'impact du projet et d'identifier et planifier d'une manière participative les mesures de restauration des moyens d'existence.

Ont été consultées toutes les corps de métier du transport fluvial ainsi que les élus, autorités et institutions locales et nationales concernées qui seront des partenaires potentiels pour la mise en œuvre des mesures de restauration des moyens d'existence.

Des entretiens individuels et groupes de discussions ont été tenus avec un nombre de participants restreint et ciblés, notamment les femmes ont été consultées dans des groupes séparés.

Les résultats des consultations sont intégrés dans le PRMS sous diverses formes : description du profil socio-économique des travailleurs (état initial), prise en compte des intérêts et préférences des PAP pour les mesures de compensation et de restauration des moyens d'existence et ajustements par rapport aux attentes et préoccupations des parties prenantes.

Cependant, il a été noté chez les personnes éligibles des préférences spécifiques en termes de restauration des moyens de subsistance.

En effet, c'est pour favoriser une bonne appropriation des mesures de restauration et de les inscrire dans la durabilité que les personnes affectées ont été amenées à un exercice qui a permis, au-delà de leurs préférences, d'analyser leurs forces et faiblesses par rapport aux besoins exprimés.

Le tableau ci-dessous résume cette analyse, à partir d'un cadre identifiant les forces et opportunités, contraintes et menaces (FFOM).

Tableau 17 : Analyse de la préférence des PAP en termes de restauration

Acteurs concernés	Activités de restauration souhaitées	Forces et opportunités	Contrainte liée à la reconversion	Actions à mener pour juguler les contraintes
Piroguiers, charpentiers, facilitateurs, Dokers, Mbeuk mi, déchargeurs de Poisson, secouriste, PAP agricole dans l'emprise du projet	Agriculture	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La commune de Rosso est située dans une zone favorable à l'agriculture ▪ L'expérience acquise par certains piroguiers qui ont jadis pratiqué ou pratiquent encore cette activité à titre d'activité secondaire ; ▪ La force de travail, notamment les membres du ménage qui pourraient être mis à contribution dans la reconversion dans l'agriculture 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Faible disponibilité de réserve foncière pour l'agriculture dans la commune de Rosso ; ▪ Faible capacité financière des PAP dans une zone où le type d'agriculture pratiquée demande des équipements souvent coûteux ; ▪ Manque d'expérience dans l'agriculture pour la majorité des piroguiers. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Faciliter l'accès à la terre, en travaillant en étroite collaboration avec la municipalité de Rosso, ainsi que les communes voisines dans le cadre de l'intercommunalité, pour trouver de bonnes terres aux PAP. ▪ Impliquer et s'appuyer sur la DRDR et la SAED pour former et accompagner les PAP dans leur reconversion dans l'agriculture ; ▪ Apporter un appui financier pour faciliter aux PAP pour une bonne reconversion dans l'agriculture. ▪ Accompagner les associations de piroguiers en place à entreprendre les démarches nécessaires auprès des institutions financières à accéder au crédit nécessaire pour le financement de leurs activités agricoles.
Piroguiers, Charpentiers, déchargeurs de Poissons,	Élevage	<ul style="list-style-type: none"> ▪ L'activité d'élevage est rentable en raison de la position frontalière de Rosso 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Manque d'expérience dans l'activité d'élevage ; ▪ Faible capacité financière ; 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Travailler en étroite collaboration avec le service de l'élevage pour accompagner les PAP souhaitant se reconvertir dans l'élevage ;

Acteurs concernés	Activités de restauration souhaitées	Forces et opportunités	Contrainte liée à la reconversion	Actions à mener pour juguler les contraintes
Dockers Mbeuk Mi, PAP dans l'emprise du projet		avec la présence des restaurants, dibiterie, etc. ;	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Disponibilité d'intrants pour l'élevage. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Faciliter l'accès aux intrants d'élevage et l'aliment de bétail et autres produits d'élevage ; ▪ Organiser des séances de formation sur les techniques d'élevage ; ▪ Apporter un appui financier aux PAP ; ▪ Organiser et accompagner ces PAP pour accéder aux crédits et financer leurs activités d'élevage.
Déchargeurs de poissons	Commerce	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le commerce est une activité très pratiquée dans la zone Rosso, en raison des différences de prix des denrées notamment alimentaires entre les deux pays. ▪ Expérience de ces acteurs dans le commerce (boutiquiers, marchands ambulants, restauratrices etc.) 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Manque d'expérience des piroguiers dans l'activité de commerce ; ▪ Disponibilité de local pour abriter des places d'affaires 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Organiser des séances de formation sur l'apprentissage au maintien de simples livres de comptes, la compréhension des flux de trésorerie et sur l'entrepreneuriat etc. ; ▪ Accompagner les PAP à acquérir des places d'affaires dans des endroits pouvant attirer la clientèle ; ▪ Accompagner les PAP à accéder aux crédits pour augmenter leur capital.
Dockers Mbeuk mi	Transport	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le transport constitue le secteur qui va certainement le plus bénéficier de la construction du pont et de ses aménagements 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Manque d'expérience dans le domaine du transport ; 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ S'appuyer sur les associations de transporteurs pour accompagner les PAP souhaitant se reconverter dans le transport

Acteurs concernés	Activités de restauration souhaitées	Forces et opportunités	Contrainte liée à la reconversion	Actions à mener pour juguler les contraintes
		<p>connexes avec la hausse du trafic. Ce qui va booster le développement de ce secteur</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Manque de moyen financier pour acquérir les voitures et tricycles pour l'activité de transport 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Apporter à ces PAP l'appui financier nécessaire pour acquérir ces actifs ▪ Accompagner les PAP (appui et conseil) dans l'acquisition de moyens transports de qualité ▪ Accompagner ces PAP à s'organiser en association ou GIE aux fins d'accéder au crédit nécessaire, au nom de ladite entité, pour le financement de leurs activités.
PAP dans l'emprise du projet	Acquisition de Matériel agricole	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les PAP agricoles dans l'emprise du projet ont déjà l'expérience dans le domaine agricole. Elles disposent déjà d'autres terres qu'elles cherchent à rentabiliser et augmenter la productivité à travers l'acquisition de matériel agricole. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Réduction de la surface de terres à exploiter 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Accompagner les PAP en mesures de renforcement de capacité en technique agricole
PAP dans l'emprise du projet	Augmentation de capital + redéploiement de l'activité	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Expérience dans l'activité de commerce 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le redéploiement de l'activité pourrait faire perdre à la PAP une perte de clientèle 	

7.3. SOUS PROJETS D'APPUI AUX ACTIVITES GENERATRICES DE REVENUS

Pour couvrir les besoins en restauration des moyens de subsistance des **578 bénéficiaires**, les activités de restaurations des moyens de subsistance sont axées autour de deux séries de sous projets, dénommées « mesures individuelles » et « mesures collectives ». Les mesures individuelles visent à réparer les dommages causés aux personnes affectées de façon individuelle et de favoriser une amélioration de leurs conditions de vie après le projet. Quant aux mesures collectives, elles s'inscrivent dans une dynamique d'ensemble pour compenser les pertes collectives.

Ces 578 bénéficiaires sont répartis comme suit :

- En République Islamique de Mauritanie : **284 personnes** composées de 90 piroguiers, 94 dockers « Mbeuk mi » (qui exercent en même temps le travail de bagagistes et de conducteurs de chariots) et 100 facilitateurs,
- En République du Sénégal : **294 personnes** composées de 237 piroguiers, 3 charpentiers, 12 facilitateurs, 20 déchargeurs de poisson et 21 dockers « Mbeuk mi » et 1 secouriste plongeur.

De façon spécifique :

Les mesures individuelles comprennent les compensations financières, d'une part, pour une / reconversion des personnes affectés dans une autre activité (indemnités pour perte d'investissement et perte d'activité), et d'autre part, pour une relocalisation (allocation de transition et une assistance à la réinstallation) ou intensification de l'activité existante (gestion optimale de la nouvelle portion de terre disponible, réallocation des ressources etc.), un accès préférentiel à l'emploi sur le chantier, une offre de formations et toutes autres mesures pour le renforcement des capacités.

Les mesures collectives ont notamment pour fonction de compenser les pertes de revenus collectives des différents groupes socioprofessionnels et favoriser les conditions pour accompagner le processus de restauration des moyens d'existence.

Aussi, il est important de relever que pour garantir leur efficace et leur pérennité, les bénéficiaires doivent s'approprier ces mesures de restaurations des moyens de subsistance. Pour ce faire, il est important que les activités de restaurations intègrent les préférences exprimées par les PAP lors des activités de consultation des parties prenantes.

Le tableau suivant renseigne sur la répartition des personnes éligibles selon l'activité de reconversion souhaitée.

Tableau 18 : Répartition des personnes éligibles selon l'activité de reconversion souhaitée en République du Sénégal

Acteurs	Agriculture	Élevage	Commerce	Transport	Acquisition Matériel agricole	Augmentation son capital+ redéploiement de l'activité	Total
Piroguiers	189	48	0	0	0	0	237
Facilitateurs	12	0	0	0	0	0	12
Charpentiers	1	2	0	0	0	0	3
Secouriste	1	0	0	0	0	0	1
Déchargeurs de poisson	7	6	7	0	0	0	20
Dockers Mbeuk mi	10	4	0	7	0	0	21
Total	220	60	7	7	0	0	294

Tableau 19 : Répartition des personnes éligibles selon l'activité de reconversion souhaitée en République Islamique de Mauritanie

Acteurs	Agriculture	Élevage	Commerce	Transport	Total
Piroguiers	80	10	0	0	90
Facilitateurs	75	25	0	0	100
Dockers Mbeuk mi	80	0	0	14	94
Total	235	35	0	14	284

7.3.1. Activités des sous projets

Quatre (4) sous projets sont identifiés et planifiés consensuellement avec les bénéficiaires des activités de restauration des moyens de subsistance :

- Sous projet agriculture ;
- Sous projet élevage ;
- Sous projet transport ;
- Sous projet commerce.

Les sections suivantes détaillent chacun des quatre sous projets, tandis que les données d'estimation des budgets sont fournies en annexe du présent document.

6.3.1.1. Agriculture

Lors des opérations de consultations avec les parties prenantes, plusieurs catégories de PAP du transport fluvial et celles dans l'emprise du projet ont souhaité une reconversion dans le domaine de l'agriculture. Cette situation s'explique par les caractéristiques agricoles des zones en question, où l'agriculture constitue une activité bien pratiquée.

⇒ Objectif

Il s'agit de favoriser une restauration des moyens de subsistance des PAP dans le domaine de l'agriculture

⇒ Activités

- Mettre en place un cadre, avec l'implication de tous les acteurs pertinents (autorités administratives, territoriales et locales, ONG, sociétés civiles, acteurs du développement, associations d'agriculteurs) pour l'accompagnement et suivi de la reconversion de ces bénéficiaires, à travers la tenue de rencontre régulière ;
- Aménager des terres, en partenariat avec les services de l'Etat et de ses démembrements, au profit des PAP
- Organiser les bénéficiaires en associations et GIE agricoles
- Accompagner les bénéficiaires à acquérir des parcelles de terres
- Faire bénéficier aux bénéficiaires une formation de 3 mois dans l'entrepreneuriat agricole et autres modules pertinents (entrepreneuriat, agriculture, alphabétisation etc.).

⇒ Nombre de personnes bénéficiaires

- En République Islamique de Mauritanie : 235 personnes
- En République du Sénégal : 220 personnes

⇒ **Risque éventuel**

- Risque de ne pas trouver de terres disponibles pour la pratique de l'agriculture ;
- Risque d'échec du fait du manque d'expérience des bénéficiaires dans l'agriculture ;
- Risque d'échec faute d'encadrement.

⇒ **Acteurs impliqués**

Les acteurs impliqués dans le « sous projet agriculture » sont les organes de l'Etat et ses démembrements en charge de l'agriculture (les directions régionales et départementales en charge de l'agriculture), la SAED, la SONADER, les ONG, les acteurs de la société civile, les associations d'agriculteurs, etc.)

⇒ **Budget**

Pour la mise en œuvre de cette sous composante, le budget prévu, qui prend en compte les différentes actions à mettre en œuvre est estimé à **12.979.068 MRU en Mauritanie et 354.136.210 F CFA au Sénégal.**

Présentation sommaire du sous projet agriculture

1. Description du projet

Le sous projet consiste à la production de riz paddy destinée à la commercialisation en vue de permettre aux PAP bénéficiaires de retrouver leur niveau de vie initial d'avant-projet pour les PAP bénéficiaires du présent PRMS au République Islamique de Mauritanie. Ce miro projet agricole a pour objectif de répondre :

- A la demande en riz des populations dont la denrée de base est le riz
- Favoriser une source de revenu pérenne chez les PAP visées
- Participer à la réduction de la pauvreté

De façon spécifique le projet vise à acquérir des terres agricoles propices à la production de riz paddy, de les aménager et d'acquérir tous les intrants nécessaires pour une bonne production agricole de riz paddy destinée à la commercialisation.

2. Identification des bénéficiaires

Les PAP bénéficiaires **du sous projet agriculture sont composées :**

⇒ Nombre de personnes bénéficiaires

- En République Islamique de Mauritanie : 235 personnes (80 piroguiers, 75 facilitateurs et 80 dockers Mbeuk mi)
- En République du Sénégal : 220 personnes (189 Piroguiers, 12 facilitateurs, 1 secouriste, 7 déchargeurs de poisson, 10 dockers Mbeuk mi, 1 charpentier)

3. Les investissements du projet

L'investissement dans le cadre de ce sous projet est constitué d'une acquisition de 121,65 ha terres pour les 235 bénéficiaires du sous projet agriculture en République Islamique de Mauritanie et de 315,28 ha pour les 220 bénéficiaires en République du Sénégal. La surface de terre nécessaire pour la reconversion de la PAP est calculée sur la base du rendement estimé à un hectare qui est 1.320.000 FCFA au Sénégal et 84.000 MRU en Mauritanie.

4. Le fonds de roulement

Le fonds de roulement du sous projet est constitué du Coût hydraulique, Coût offsetage, Semence, Engrais de fond, Engrais urée, coût désherbage (propanel et wend), Employé, Gradeurs (aménagements de terre pendant 2h de temps), Moissonneuses batteuses (18%) de la récolte, Sac (120 sacs à 350 FCFA le sac) et Autres dépenses imprévues. Le fonds de roulement est estimé à 6.518.477 MRU et de 186.177.564 FCFA.

5. Coût de démarrage :

Désignation	République du Sénégal		République Islamique de Mauritanie	
	F CFA	Euro	MRU	Euro
Investissement	157 644 000	240 327	6 082 560	151 717
Fonds de roulement	186 177 564	283 826	6 518 477	162 590
Imprévus (3%)	10 314 646	15 725	378 031	9 429
Total	354 136 210	539 878	12 979 068	323 736

NB : 1 euro = 655,957 F CFA et 1 euro = 40,09165 MRU

6. Dynamique organisationnelle

Les PAP bénéficiaires du sous projet agriculture seront organisées en association du côté Sénégal comme du côté de la Mauritanie pour exploiter les terres qu'elles vont acquérir et exploiter ensemble.

7. Résultats attendus

Il est attendu du sous projet agriculture d'améliorer le niveau de vie des bénéficiaires à travers notamment la hausse de leur revenu moyen résultant des ventes du riz. Ainsi, le tableau ci-dessous fait la comparaison des revenus estimés avant le projet et la mise en œuvre du projet.

Le revenu moyen mensuel espéré est calculé sur la base des rendements à l'hectare dédiés à chaque catégorie de PAP. Par exemple pour 189 piroguiers du Sénégal 244,2 ha sont nécessaire pour restaurer et/ améliorer leur moyen de subsistance. Ce qui rapporte environ 322.344.000 FCFA sur 4 mois de saison. Il est donc attendu un revenu moyen par piroguier d'environ 426.380 FCFA. C'est la même méthode qui utilisé en République Islamique de Mauritanie et dans chaque catégorie de PAP. Les détails sur le sous projet agriculture sont en annexes.

Tableau 20 : Comparaison des revenus moyen mensuel avant le projet et avec la mise en œuvre du sous projet agriculture

Catégorie de PAP	République du Sénégal			République Islamique de Mauritanie		
	Revenu moyen mensuel avant le sous projet (F CFA)	Revenu moyen mensuel avec sous le projet (F CFA)	Revenu net (F CFA)	Revenu moyen mensuel avant le projet (MRU)	Revenu moyen mensuel avec le projet (MRU)	Revenu net (MRU)
Piroguiers	271 218	426 380	155 162	15 360	22 750	7 390
Dockers Mbeuk mi	140 000	161 700	21 700	9 600	11 424	1 824
Charpentiers	624 900	891 000	266 100			
Plongeur secouriste	75 000	100 000	25 000			
Facilitateurs	75 000	144 692	69 692	4 800	9 100	4 300
Déchargeurs de poisson	140 000	161700	21 700			

Source : Calcul à partir des données des enquêtes socioéconomiques et des consultation parties prenantes, Septembre 2021

L'analyse du tableau ci-dessous permet de constater qu'avec le projet les PAP bénéficiaires du sous projet agriculture vont connaître une nette amélioration de leur revenu. Cette différence est constatée à travers le revenu net mensuel qui est en hausse avec le projet dans toutes catégories de PAP.

8. Stratégie de pérennisation

Pour une durabilité de l'activité agricole, Il est important d'impulser chez ces PAP devant bénéficier de la reconversion une dynamique organisationnelle. Cela permet aussi des avantages liés à la dynamique de groupe notamment dans le contexte agricole local où les acteurs s'organisent en association et GIE pour bénéficier des financements, des intrants agricoles et de la collaboration des structures de l'État comme la SAED, la DRDR etc. Il s'agira également de mettre en place un système de suivi évaluation, la formalisation du mode de gestion à travers le renforcement des capacités managériales de la promotrice par le biais de la tenue de formation en gestion comptable et financière.

6.3.1.2. Élevage

Il ressort également des consultations qu'une bonne proportion de PAP souhaite se reconvertir dans l'élevage. Il s'agit principalement des PAP piroguiers et charpentiers et dockers Mbeuk mi et PAP dans l'emprise du projet. Les chances de voir cette activité prospérer sont liées à la position frontalière de cette zone.

⇒ Objectif

Favoriser une restauration des moyens de subsistance des bénéficiaires dans le domaine de l'élevage.

⇒ Activités

- Mettre en place un cadre d'échange et de partage, avec l'implication de tous les acteurs pertinents (autorités administratives, territoriales et locales, ONG, sociétés civiles, acteurs du développement, associations d'éleveurs) pour l'accompagnement et suivi de la reconversion de ces bénéficiaires, à travers la tenue de rencontre régulière ;
- Accompagner les PAP à acquérir du bétail et des aliments de bétail
- Mettre en place des infrastructures pour l'élevage (1 magasin d'aliment de bétail à Rosso Sénégal et en Rosso Mauritanie, 1 parc à vaccination de part et d'autre de la rive)
- Organiser les bénéficiaires en association.

- Faire bénéficier aux bénéficiaires une formation de 3 mois dans les différents modules en rapport avec l'activité d'élevage (entrepreneuriat, technique d'élevage, alphabétisation etc.)

⇒ **Nombre de personnes bénéficiaires**

- En République Islamique de Mauritanie : 35 personnes
- En République du Sénégal : 60 personnes

⇒ **Risque éventuel**

- Risque d'échec par manque d'expérience de ces bénéficiaires dans le domaine de l'élevage ;
- Risque d'échec faute d'encadrement
- Manque de disponibilité de bétails et d'aliments de bétail pour l'élevage.

⇒ **Acteurs impliqués**

Les acteurs impliqués dans le « sous projet élevage » sont les organes de l'Etat et ses démembrements en charge de l'élevage (les directions régionales et départementales en charge de l'élevage), les ONG, les acteurs de la société civile, les associations d'élevage, etc.)

⇒ **Budget**

Le budget de cette sous-composante est estimé à **5.220.851 MRU en République Islamique de Mauritanie et 147 391 200 au Sénégal.**

Présentation sommaire du sous projet élevage

1. Description du projet :

Le projet de bergerie est une unité de production ovine intégrée à deux composantes : une composante élevage naisseur et de multiplication et une composante de production de béliers d'embouche.

La composante élevage naisseur sert de noyau de base pour la reproduction et la multiplication. Le noyau naisseur d'origine sera ainsi constitué par quinze (5) brebis de race touabire⁵ et waralé⁶ en âge de reproduction et un (2) béliers de race Ladoum⁷ ou Bali-Bali servant de géniteurs.

Les brebis seront utilisées pendant quatre ans avant leur réforme tandis que les géniteurs seront renouvelés tous les deux ans. A partir de la quatrième année, le noyau naisseur sera maintenu à un effectif maximal de 12 brebis.

La composante production de béliers de tabaski porte sur l'engraissement avec des concentrés et à l'herbe des antenais issus du noyau naisseur. Ces antenais sont regroupés au sevrage à l'âge de 6 mois et seront mis à l'embouche pendant 180 jours. En prenant en compte un poids moyen au sevrage de 13 Kg et un Gain Moyen Quotidien de 140 g/j, le projet permettra de produire des béliers de qualité de 30 à 40 Kg à l'âge d'un an.

Le projet permettra une production de 4 béliers en première année et en moyenne 10 béliers par an à partir de la quatrième année. Tous les béliers sont destinés au déstockage à partir de 12 mois d'âge, mais la période de la tabaski est ciblée pour la commercialisation.

La production de béliers de qualité à partir du noyau naisseur reposera sur le choix et la sélection des brebis reproductrices, le regroupement des agnelages par l'organisation d'une saison de lutte, l'aménagement d'une bergerie améliorée, la complémentation des animaux et le suivi sanitaire régulier.

2. Identification des bénéficiaires

Les PAP bénéficiaires **du sous projet élevage sont composées :**

⇒ **Nombre de personnes bénéficiaires**

⁵ Le mouton « Touabire » ou Touabir, également appelé mouton maure à poil ras est une race ovine d'Afrique de l'ouest élevée pour sa viande

⁶ Le « Waralé » est une race ovine sénégalaise issue d'un croisement entre un « peul peul » et un « touabire ».

⁷ Le « Ladoum » est une race locale améliorée obtenu grâce à un croisement entre l'Azawad et le « Touabire. Le Ladoum est une variété de luxe qui n'est pas destinée à la consommation mais plutôt pour sa forte valeur marchande qui peut aller jusqu'à 25.000 USD.

- En République Islamique de Mauritanie : 35 personnes (10 piroguiers, 25 facilitateurs)
- En République du Sénégal : 60 personnes (48 Piroguiers, 2 charpentiers, 6 déchargeurs de poisson et 4 dockers Mbeuk mi)

3. Les investissements du projet

Les investissements dans le cadre de ce sous projet élevage sont constitués de :

- Construction de la bergerie (La bergerie sera construite en prenant en compte une superficie de 2 m² par brebis et agneau, 1 m² pour les antenais et les adultes et 2 m² par bélier permettant ainsi d'éviter le confinement source de nombreuses pathologies). Le coût de la bergerie est estimé à 850.000 CFA au Sénégal par PAP et 54.400 MRU en Mauritanie par PAP ;
- Acquisition d'équipements d'abreuvoirs, de Mangeoires, Brouettes, Pelles rondes, Râteaux, Fourches, Seaux en fer, Caissette, Cordes et Balance.

Au total, les investissements par PAP pour ce sous projet élevage sont estimés à 972.000 FCFA en République du Sénégal et 61.888 MRU en République Islamique de Mauritanie.

4. Le fonds de roulement

Le fonds de roulement du sous projet est constitué de l'achat des brebis et bélier, paille de brousse ou son de riz, graine de céréales, de l'eau, produits vétérinaires etc. Il est estimé à 1.321.425 FCFA par PAP au Sénégal et 82.799 MRU par PAP en République Islamique de Mauritanie.

5. Coût de démarrage du projet

Désignation	République du Sénégal (60 PAP)	République Islamique de Mauritanie (35 PAP)
Frais de suivi et supervision	4 500 000	156 800
Construction, Matériel, mobiliers	58 320 000	2 166 080
Fonds de roulement	84 571 200	2,897 970,9
Total	147 391 200 F CFA	5 220 851 MRU

6. Dynamique organisationnelle

Le projet élevage est un projet individuel, mais pour plus d'efficacité de l'intervention, les PAP seront en organisé en association d'éleveurs bénéficiaires du projet. Ceci permettra aux PAP de mieux bénéficier du projet.

7. Stratégie de pérennisation

Dans le cadre du petit élevage, la stratégie mise en place consiste à respecter certains principes élémentaires d'hygiène. Car c'est en stabulation que les animaux risquent le plus de se contaminer. Il faut donc éviter le surpeuplement de la bergerie et la maintenir propre par :

- Les nettoyages et désinfections périodiques,
- Le renouvellement des litières,
- Un bon respect du calendrier vaccinal,
- La lutte contre les insectes.

8. Résultats attendus

Avec la mise en œuvre du projet, il est projeté également une amélioration des revenus de toutes les catégories de PAP à partir de la 3ème année.

Tableau 21 : Comparaison des revenus estimés avant et après le projet

Catégorie de PAP	République du Sénégal			République Islamique de Mauritanie		
	Revenu moyen mensuel avant le projet (F CFA)	Revenu moyen mensuel avec le projet (F CFA)	Revenu net (Différence entre le revenu moyen après le projet et le revenu moyen mensuel avant le projet en F CFA)	Revenu moyen mensuel avant le projet (MRU)	Revenu moyen mensuel avec le projet (MRU)	Revenu net (Différence entre le revenu moyen après le projet et le revenu moyen mensuel avant le projet en MRU)
Piroguiers	271 218	426 380	155 162	15 360	22 750	7 390
Dockers Mbeuk mi	140 000	161 700	21 700	9 600	11 424	1 824
Charpentiers	624900	891 000				
Facilitateurs	75000	144 692	69 692	4 800	9 100	4 300
Déchargeurs de poisson	140000	161700	21 700			

6.3.1.3. Transport

Le transport est l'une des rares activités qui va connaître un impact positif après la mise en service du pont. En effet, avec la mise en service du pont, l'activité de transport sera booster, en raison de la hausse du trafic. Les PAP exerçant le métier de dockers ont exprimé leur désir de se reconverter dans le transport à travers l'acquisition de tricycle.

⇒ Objectif

Favoriser une reconversion des bénéficiaires dans l'activité de transport.

⇒ Activités

- Mettre en place un cadre d'échange et de partage, avec l'implication de tous les acteurs pertinents (autorités administratives, territoriales et locales, ONG, association de transport etc.) pour un accompagnement des bénéficiaires ;
- Accompagner les bénéficiaires à acquérir des moyens de transport (tricycles, véhicules et gros porteurs) ;
- Travailler avec les associations de transporteurs pour faciliter leur intégration dans cette nouvelle activité ;
- Faire bénéficier à ces acteurs une formation de 3 mois dans les différentes modules (entrepreneuriat, transport, etc.).

⇒ Nombre de personnes bénéficiaires

- En République Islamique de Mauritanie : 14 personnes
- En République du Sénégal : 7 personnes

⇒ Risque éventuel

- Risque d'échec par manque d'expérience des bénéficiaires dans le domaine du transport ;
- Risque d'échec faute d'un accompagnement approprié
- Risque d'accident de circulation.

⇒ Acteurs impliqués

Les acteurs à impliquer dans le sous projet transport sont : les organes de l'Etat et ses démembrements en charge du transport, les associations de transporteurs, les ONG, les acteurs de la société civile, etc.)

⇒ Budget

Le tricycle est un moyen de transport dont les charges se limitent essentiellement au coût d'acquisition estimée à 1.400.000 FCFA soit 89.600 MRU.

Le budget de cette sous-composante est estimé à **1.254.400 MRU** en Mauritanie, soit environ 31.288 Euros et **9.800.000 FCFA** au Sénégal, soit environ 14.940 Euros.

Présentation sommaire du sous projet transport

1. Description du projet :

Le sous projet transport consiste à l'acquisition de tricycle pour assurer le transport des bagages dans la ville de Rosso, mais aussi faciliter le transport des bagages entre le lieu des différentes infrastructures offertes par le projet (marché, plateforme multifonctionnelle, gare routière).

Ce projet permettra aux bénéficiaires constitués des dockers Mbeuk mi aussi bien au Sénégal et Mauritanie d'avoir une source de revenu quotidien.

2. Identification des bénéficiaires

Les PAP bénéficiaires **du sous projet transport sont composées :**

⇒ Nombre de personnes bénéficiaires

- En République Islamique de Mauritanie : 14 Dockers Mbeuk mi
- En République du Sénégal : 7 Dockers Mbeuk Mi

3. Les investissements du projet

L'investissement dans le cadre de ce sous projet est constitué de l'achat du tricycle dont le coût moyen est 1.300.000 FCFA au République du Sénégal et 83.200 MRU en République Islamique de Mauritanie.

4. Le fonds de roulement

Le fonds de roulement du sous projet est constitué de l'achat d'essence et de dépense d'entretien vidange etc. Il est ainsi prévu une allocation d'un mois de 100.000 FCFA par PAP au Sénégal et de 6.400 MRU en République Islamique de Mauritanie.

5. Dynamique organisationnelle

Pour un meilleur accompagnement de ces PAP. Il est recommandé de les organisé en une association.

6. Coût de démarrage :

Désignation	République du Sénégal (F CFA)	République Islamique de Mauritanie (MRU)
Investissement	9 100 000	1 164 800
Fonds de roulement	700 000	89 600
Total	9 800 000	1 254 400

7. Résultats attendus

Il est attendu du sous projet transport d'améliorer le niveau de vie des bénéficiaires qui sont tous des dockers Mbeuk mi. Cette catégorie d'acteur exerce une activité pénible et peu rémunérée. Le tableau ci-dessous permet de faire la comparaison des revenus estimés avant le projet et la mise en œuvre du projet.

Ainsi, le revenu moyen mensuel estimé, en tenant compte de l'activité économique dans les deux communes (Rosso Sénégal et Rosso Mauritanie) et des résultats des consultations avec les parties prenantes est de 150.000 FCFA au Sénégal et 11.520 MRU en Mauritanie.

Tableau 22 : Comparaison entre le revenu moyen mensuel des bénéficiaires avant le projet et le revenu estimé avec la mise en œuvre du sous projet

Catégorie de PAP	République du Sénégal			République Islamique de Mauritanie		
	Revenu moyen mensuel avant le projet (F CFA)	Revenu moyen mensuel avec le projet (F CFA)	Revenu net (F CFA)	Revenu moyen mensuel avant le projet (MRU)	Revenu moyen mensuel avec le projet (MRU)	Revenu net (MRU)
Dockers Mbeuk mi	140 000	150 000	21 700	9 600	11 520	1 824

Source : Calcul à partir des données des enquêtes socioéconomiques et des consultations parties prenantes, Septembre 2021

6.3.1.4. Commerce

Le commerce est une activité très pratiquée dans la zone d'influence du projet. En raison des différences de prix existant entre les pays, l'activité de commerce attire beaucoup d'acteurs de la zone. Et cette situation va naturellement s'accroître avec la hausse du trafic dans les deux pays combinés à la réduction de la durée du trajet.

D'ailleurs, une bonne proportion de PAP notamment les déchargeurs de poisson a souhaité se reconvertir dans le commerce

⇒ **Objectif**

Accompagner les PAP dans la restauration de leur moyen de subsistance dans le commerce

⇒ **Activités**

- Trouver des places à proximité du pont pour permettre aux PAP de continuer leurs activités de commerce
- Accompagner les bénéficiaires à accéder au financement ou augmenter leur capital pour démarrer leurs activités.
- Faire bénéficier aux PAP une formation de 3 mois dans les différents modules en rapport avec le commerce (entrepreneuriat, gestion de caisse, etc.).

⇒ **Nombre de personnes bénéficiaires**

- En République Islamique de Mauritanie : 0 personne
- En République du Sénégal : 7 personnes

• **Risque éventuel**

- Risque d'échec par manque d'expérience de ces PAP dans le domaine du commerce ;
- Risque d'échec faute d'accompagnement

⇒ **Acteurs impliqués**

Les acteurs à impliquer le « sous projet commerce » sont : les organes de l'Etat et ses démembrements en charge du commerce, les associations de transporteurs, les ONG, les acteurs de la société civile, etc.)

⇒ **Budget**

Le budget de cette sous-composante est estimé à **14.553.000 FCFA.**

Présentation sommaire du sous projet commerce

1. Description du projet :

Le sous projet commerce consiste à l'installation d'une boutique alimentaire pour l'approvisionnement des populations en denrées alimentaire. Ce projet permettra aux bénéficiaires d'avoir un revenu stable et de d'améliorer leur moyen de subsistance.

2. Identification des bénéficiaires

Les PAP bénéficiaires **du sous projet commerce ont été recensés uniquement en république du Sénégal**

⇒ Nombre de personnes bénéficiaires

- En République Islamique de Mauritanie : 0 PAP
- En République du Sénégal : 7 PAP déchargeurs de poisson

3. Les investissements du projet

L'investissement dans le cadre de ce sous projet commerce consiste à acquérir du matériel pour la boutique (Balance, Caissette pour recettes, Fabrication étagère, Calculatrice, Cachet, Réfrigérateur deux portes) et un investissement pour la recherche d'une place d'affaire. Il est estimé à 479.000 FCFA par PAP.

4. Le fonds de roulement

S'agissant du fonds de roulement, il est constitué de la marchandise de démarrage, de la location du bâtiment et du paiement de la facture d'électricité. Il est estimé à 1.600.000 FCFA par PAP.

5. Coût de démarrage :

Désignation	République du Sénégal pour les 7 PAP
Investissement	3 353 000
Fonds de roulement	11.200.000
Total	14.553.000

6. Dynamique organisationnelle

Pour un meilleur accompagnement de ces PAP. Il est recommandé d'organiser les bénéficiaires en une association.

7. Résultats attendus

Il est attendu du sous projet commerce d'améliorer le niveau de vie des bénéficiaires qui sont tous des déchargeurs de poisson. Cette catégorie d'acteur exerce une activité pénible et

peu rémunérée. Le tableau ci-dessous permet de faire la comparaison des revenus estimés avant le projet et la mise en œuvre du projet.

Ainsi, compte tenu du dynamisme de l'activité de commerce qui également s'accroît avec le projet. Le revenu moyen mensuel estimé 210.000 FCFA.

Tableau 23 : Comparaison des revenus moyen mensuel avant le projet et avec la mise en œuvre du sous projet commerce

	République du Sénégal		
Catégorie de PAP	Revenu moyen mensuel avant le projet (F CFA)	Revenu moyen mensuel avec le projet (F CFA)	Revenu net (F CFA)
Déchargeurs de poisson	140 000	210 000	70 000

Source : calcul à partir des données des enquêtes socioéconomiques et des consultations parties prenantes, Septembre 2021

Les résultats du tableau ci-dessus permettent de constater qu'il y'a une nette amélioration du revenu moyen des bénéficiaires qui est projeté avec le projet (soit 70.000 FCFA de revenu moyen mensuel).

7.3.2. Budget global des sous projets

Le budget proposé est de 20.670.319 MRU pour la partie mauritanienne et 567 880 410 F CFA pour la partie sénégalaise.

Ce budget équivaut à la mise en œuvre des quatre (4) sous projets de développement d'activités génératrices de revenus destinées aux 578 bénéficiaires dont 284 personnes en République Islamique de Mauritanie et 294 personnes en République du Sénégal

Les tableaux suivants présentent la répartition de ce budget par sous projet et par pays.

Tableau 24 : Répartition du budget des sous projets en République Islamique de Mauritanie

Sous projet	Montant total en MRU	%
Agriculture	12 979 068	62,79%
Élevage	5 220 851	25,26%
Augmentation son capital+ redéploiement de l'activité	1 216 000	5,88%
Transport	1 254 400	6,07%
Budget proposé en MRU	20 670 319	100,00%

Tableau 25 : Répartition du budget des sous projets en République du Sénégal

Sous projet	Montant total en F CFA	%
Agriculture	354 136 210	61,90%
Élevage	147 391 200	26,50%
Commerce	14 553 000	2,54%
Transport	9 800 000	1,71%
Acquisition Matériel agricole	20 000 000	3,50%
Augmentation son capital+ redéploiement de l'activité	22 000 000	3,85%
Budget proposé en F CFA	567 880 410	100,00%

7.4. RENFORCEMENT DES CAPACITES DES BENEFICIAIRES

Les activités de renforcement des capacités par la formation dans des domaines ciblés à la demande des 578 personnes bénéficiaires sont prévues aux fins de leur apporter un plus bénéfique, dans la perspective d'un changement d'attitudes et d'adoption de comportements positifs lorsqu'elles s'investiront dans de nouveaux créneaux ou décident de consolider leurs activités ailleurs.

Cette formation se veut adaptée à un public peu ou pas lettré et vise à développer les « réflexes » de bonne gestion qui concernent : la tenue d'une comptabilité simplifiée, la connaissance des postes de dépense et de recettes, l'importance de l'épargne, etc. Il est important que ces formations soient pratiques et en lien direct avec les activités des PAP.

En outre, d'autres domaines de formation doivent être couverts, notamment dans les secteurs visés par le tableau suivant (agriculture, élevage, transport et commerce).

Pour cela, les **structures facilitatrices** qui seront mobilisées par l'UGP devront donc disposer d'un personnel qualifié pour ce type d'accompagnement et dans les domaines ciblés.

De plus les structures suivantes seront impliquées lors de la formation des bénéficiaires : les directions régionales et départementales en charge de l'agriculture, de l'élevage, du commerce et du transport, la SAED, la SONADER, les ONG, les acteurs de la société civile, les associations d'agriculteurs et d'élevage, etc.

Le tableau suivant détaille les modules selon le type d'activités souhaitées.

Tableau 26 : Modules de formation

Activités de restauration souhaitées	Mesures de renforcement de capacités
Agriculture	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Module d'alphabétisation pour une égalité de chances de suivre avec succès les formations et renforcement de capacités ; ▪ Module de formation sur l'entrepreneuriat dans le domaine agricole ▪ Module de formation sur les techniques agricoles ▪ Module sur la recherche d'opportunités (apprentissage à transformer les problèmes en opportunités d'affaires) ▪ Module de formation sur la gestion des pestes et pesticides destiné aux PAP voulant se reconverter dans l'agriculture
Élevage	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Module d'alphabétisation pour une égalité de chances de suivre avec succès les formations et renforcement de capacités ; ▪ Module de formation sur l'entrepreneuriat dans le domaine de l'élevage ; ▪ Module de formation sur les techniques d'élevage ; ▪ Module sur la recherche d'opportunités (apprentissage à transformer les problèmes en opportunités d'affaires)
Commerce	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Module d'alphabétisation pour une égalité de chances de suivre avec succès les formations et renforcement de capacités ; ▪ Module de formation sur la gestion des flux de trésorerie ; ▪ Module de formation sur la recherche de sources de financement

Activités de restauration souhaitées	Mesures de renforcement de capacités
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Module sur la recherche d'opportunités (apprentissage à transformer les problèmes en opportunités d'affaires)
Transport	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Module d'alphabétisation pour une égalité de chances de suivre avec succès les formations et renforcement de capacités ; ▪ Module de formation sur l'activité de transport (comment acquérir, gérer et rentabiliser son activité dans le domaine du transport ; ▪ Module de formation sur l'entrepreneuriat et la recherche de sources de financement ▪ Module sur la recherche d'opportunités (apprentissage à transformer les problèmes en opportunités d'affaires).

7.5. APPUI AU DEVELOPPEMENT DU CAPITAL SOCIAL

Cette activité vise la création d'une dynamique organisationnelle, d'une part, et le renforcement de la résilience, d'autre part.

En effet, malgré l'assistance financière et le renforcement de capacités reçus, certaines PAP pourraient toujours avoir du mal à restaurer et/ou améliorer efficacement leur moyen de subsistance. D'où la nécessité de créer un cadre d'échange, de partage, d'entraide, géré par les PAP eux-mêmes aux fins de résoudre ensemble les problèmes liés à la restauration de leur moyen de subsistance.

Ainsi, il est important d'organiser les bénéficiaires en association ou GIE par catégorie d'acteurs (piroguiers, facilitateurs, etc.) pour une meilleure efficacité des activités de restauration des moyens de subsistance. La forme juridique (association, GIE, etc.) des organisations à mettre en place est laissée à l'appréciation de ses membres. De plus, pour une réussite de la dynamique organisationnelle, il est important de mettre en place au sein des organisations prévues :

- Une bonne gestion organisationnelle avec la formation d'un bureau composé d'hommes et de femmes scolarisés élus par les membres et ayant activement participé aux programmes de renforcement de capacités ;
- Une caisse commune financée par les contributions des membres. Elle devra en priorité financer les dépenses liées à la formalisation de l'organisation, ensuite servir au fonctionnement et à la bonne marche de l'organisation ;
- Une commission chargée des affaires sociales ayant pour mission d'accueillir, d'orienter et d'assister les bénéficiaires notamment celles qui sont vulnérables. En outre, cette commission sera chargée de jouer le rôle de médiateur dans la résolution des conflits.

Les structures facilitatrices qui seront mobilisées par l'UGP devront également appuyer ce développement du capital humain.

7.6. APPUI FINANCIER (INDEMNITE DE DEMARRAGE)

Au-delà des indemnités transitoires qui seront remises aux personnes affectées, le PRMS prévoit des indemnités de démarrage des sous projets visés à la section 6.4 du présent rapport.

A cet effet, dès le lancement des sous projets d'appui aux activités génératrices de revenus, chacune des 578 personnes bénéficiaires recevra une indemnité de démarrage évaluée comme suit :

- les piroguiers recevront leur second paiement (voir rapport PAR) correspondant à l'indemnité de démarrage, calculée sur la base du revenu mensuel. Cette indemnité est rapportée sur une durée de 3 mois
- les charpentiers, dockers Mbeuk mi, déchargeurs de poisson, facilitateurs, secouriste plongeur, quant à eux, percevront leur second paiement correspondant à l'indemnité de démarrage, calculée sur la base du revenu mensuel. Cette indemnité est rapportée sur une durée de 2 mois.

Cette indemnité est de **6.912.000 MRU pour la République islamique de Mauritanie et 207.935.000 F CFA pour la République du Sénégal.**

Les tableaux suivants désagrègent les montants de cette indemnité de démarrage pour chaque catégorie de bénéficiaires dans les deux pays.

Tableau 27 : Indemnité de démarrage en République Islamique de Mauritanie

Bénéficiaires	Nombre de PAP	Indemnité de démarrage (MRU)
Piroguiers	90	4 147 200
Dockers Mbeuk mi	94	1 804 800
Facilitateurs	100	960 000
Total	284	6 912 000

Tableau 28 : Indemnité de démarrage en République du Sénégal

Bénéficiaires	Nombre de PAP	Indemnité de démarrage (F CFA)
Piroguiers	237	191 205 000
Déchargeurs	20	5 600 000
Dockers Mbeuk mi	21	5 880 000
Charpentiers	3	3 300 000
Plongeurs-secouristes	1	150 000
Facilitateurs	12	1 800 000
Total	294	207 935 000

VIII. MISE EN ŒUVRE ET RESPONSABILITES ORGANISATIONNELLES

Le programme de restauration des moyens de subsistance destiné aux 578 personnes affectées par le transport fluvial au point de passage des deux Rosso sera sous la responsabilité de l'Unité de Gestion du Projet de Pont de Rosso en étroite collaboration avec les autorités de la République Islamique de Mauritanie et de la République du Sénégal.

Il sera piloté par l'Expert Social de l'UGP assisté par les structures facilitatrices qui seront mobilisées par le projet pour les besoins d'assistance et d'appui à la réinstallation.

Les actions définies dans ce PRMS seront mises en place par l'intermédiaire de collaborations avec des ONG ou organismes compétents et les structures facilitatrices.

8.1. CONSULTATIONS PRELIMINAIRES AUPRES DES BENEFICIAIRES

Lors de la préparation du PRMS, des consultations constructives ont été engagées avec les ménages affectés au sujet de la stratégie et des activités en matière de restauration des moyens de subsistance. Ces consultations ont permis, après avoir diffusé les critères d'éligibilité à la restauration des moyens de subsistance et aux autres formes d'aide à la réinstallation, d'engager avec les bénéficiaires dans un processus d'identification des activités génératrices de revenus de leurs choix.

Les consultations ont été élargies aux autorités locales et entités techniques en charge de l'appui au développement économique et social dans la zone du projet (agriculture, élevage, commerce, développement social, etc.) aux fins de s'assurer de la durabilité des choix opérés par les bénéficiaires du PRMS.

Autrement dit, il s'est agi de s'assurer que les activités identifiées sont appropriées et durables, et qu'elles s'appuient sur les capacités, l'expérience et les ressources locales, et qu'elles assurent, à long terme, une autonomisation en termes de revenus.

Malgré cette démarche suivie pour concevoir le PRMS, un processus de consultations directes avec la population concernée devra être engagé par l'UGP (assistée les structures facilitatrices) dès la phase de démarrage de la mise en œuvre du présent document.

Ces consultations auront pour but, d'une part, de confirmer les choix des bénéficiaires en termes de sous projets (agriculture, élevage, transport et commerce), et d'autre part, évaluer leurs besoins en formation.

L'annexe 3 porte sur le questionnaire que les structures facilitatrices utiliseront lors de ces consultations individuelles.

7.1.1. Consultations des bénéficiaires pour la confirmation de leurs choix en termes de sous projet

Quatre (4) sous projets ont été identifiés et planifiés consensuellement avec les bénéficiaires des activités de restaurations des moyens de subsistance : (i) sous projet agriculture ; (ii) sous projet élevage ; (iii) sous projet transport et (iv) sous projet commerce.

Malgré cette planification participative et inclusive, l'UGP, appuyée par les structures facilitatrices, devra organiser des PAP des rencontres individuelles et collectives de consultation sur les choix définitifs des bénéficiaires pour les sous-projets susvisés.

Cette étape constitue une phase déterminante pour la réussite du PRMS et sera menée selon une démarche totalement participative permettant de mieux connaître les raisons des choix des bénéficiaires ainsi qu'une confirmation des activités qu'ils ont choisies.

Les résultats visés pour cette étape sont :

- un recueil de besoins analysés, priorisés et validés par le bénéficiaire en vue de l'appui que le projet pourrait leur apporter;
- une base de données sur les activités définitivement retenues et qui oriente la planification de la mise en œuvre du PRMS .

Cette étape sera conduite au Trimestre n°1 de l'année 2023, conformément au calendrier e mise en œuvre du PRMS (chapitre XI).

7.1.2. Evaluation des besoins en formation et des attentes des bénéficiaires

Des mesures de formation sont proposés pour renforcer les capacités des bénéficiaires du PRMS. Les activités qui composent ces modules ont été identifiées lors du programme participatif conduit pendant la phase de préparation du PRMS.

Le contenu de ces sessions de formation devra préalablement être confirmé par les bénéficiaires. Sous ce rapport, il est préconisé (dans la foulée des consultations suscitées), une évaluation des capacités et besoin en formation des bénéficiaires du PRMS.

L'annexe 3 du PRMS propose la méthode à suivre par les structures facilitatrices lors des consultations.

8.2. ACTIVITES ET RESPONSABILITES DE MISE EN ŒUVRE DU PRMS

La mise en œuvre du PRMS sera menée par l'UGP Pont de Rosso en concertation avec tous les acteurs concernés, suivant une conception basée sur la négociation, la consultation et la diffusion de l'information.

Pour chaque sous-projet, la mise en œuvre du PRMS sera confiée au **comité de suivi du sous-projet**, sous la supervision de l'Unité de Gestion du projet Pont de Rosso et des Autorités administratives des deux régions (Wilaya de Trarza et Région de Saint-Louis).

Les Comités de suivi regrouperont toutes les parties prenantes à la mise en œuvre des opérations découlant du PRMS.

Le Comité de suivi mandaté et désigné par le Wali de la région du Trarza et le Gouvernement de la Région de Saint-Louis supervisera l'UGP et s'assurera que les moyens alternatifs de subsistances identifiés seront mis à exécution de façon opportune afin de réduire au minimum toute difficulté éventuelle qui se présenterait aux personnes affectées et bénéficiaires du PRMS.

Les comités de suivi de sous projet auront les compétences et les ressources humaines nécessaires pour superviser l'exécution des activités préalables (consultations pour la confirmation des choix des bénéficiaires et évaluation de leurs besoins en formation) et pour mettre en œuvre les sous projets.

Ils seront constitués de représentants des services techniques compétents (agriculture, élevage, commerce, transport et développement social, principalement), ceux des personnes affectées et seront appuyés par des personnes-ressources spécialisées, ainsi que par une ONG ou du personnel qualifié pour intervenir à titre de facilitateurs lors de la mise en œuvre des PRMS.

Outre ces comités, la réussite du PRMS dépendra, dans une large mesure, de l'implication des **collectivités territoriales** (notamment les Maires des communes de Rosso Mauritanie et Rosso Sénégal) qui coiffent la zone d'influence du transport fluvial au point de passage de ces deux villes.

Elles pourront également contribuer largement à la mise en place des inputs nécessaires à la réussite des sous projets identifiés dans le PRMS, notamment le « sous-projet agriculture » qui exige du foncier pour sa mise en œuvre.

La conduite du processus de paiement administratif des indemnités sera assurée par les Autorités Administratives des deux pays (Wali du Trarza et Gouverneur de Saint-Louis) avec l'assistance technique de l'UGP. Afin d'assurer une pleine transparence des dossiers y afférents, chacun des deux pays pourra recourir à un **organisme de paiement** qui aura comme tâche

de s'occuper de la planification, et des paiements et autres déboursés au titre de la mise en œuvre du PRMS.

Les structures facilitatrices qui seront mobilisées par l'UGP afin d'appuyer ce processus, auront comme tâches (liste indicative et non exhaustive) :

Durant la phase de préparation de la mise en œuvre du PRMS :

- Consulter les bénéficiaires en vue de la confirmation de leurs choix en termes d'activités génératrices de revenus ;
- Evaluer les capacités des bénéficiaires aux fins de mieux affiner leurs besoins en formation ;
- Communiquer périodiquement avec les personnes affectées et éligibles à la restauration des moyens de subsistance, leur donner des explications additionnelles sur les activités du PRMS, le calendrier, l'avancement de la préparation ;
- Mettre à jour une base de données sur les bénéficiaires (numéro de pièce d'identité, numéro de téléphone, adresse, activités finalement choisies, etc) qui servira de base pour la Fiche de notification de chaque bénéficiaire ;
- Etablir la liste finale des bénéficiaires, à partager avec les Autorités et l'UGP.

Pendant la phase de mise en œuvre du PRMS :

- Appuyer les bénéficiaires qui auraient choisi d'autres activités outre que celles planifiées dans le présent PRMS à affiner leurs choix sous forme de fiche de projet ;
- Appuyer les bénéficiaires présentant des doléances ;
- Assurer la formation des bénéficiaires ;
- Coordonner le suivi des aménagements, constructions et acquisitions prévues dans le cadre de la mise en œuvre des quatre (4) sous projets du PRMS ;
- Suivre les activités des bénéficiaires en vue de mieux les conseiller ;
- S'assurer que l'ensemble des actions et procédures dans le PRMS évite et diminue les discriminations de tout ordre envers les femmes et autres groupes sociaux vulnérables ;
- Jouer le rôle d'interface avec les bénéficiaires et les entités gouvernementales en charge d'appuyer le PRMS ;
- Informer périodiquement les personnes bénéficiaires sur l'avancement de la mise en œuvre.

Tableau 29 : Activités du PRMS et responsabilités de mise en œuvre

Activité	Rôle et responsabilité
1. Approbation du PAR final	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Restitution du PRMS 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ UGP Pont de Rosso
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Approbation du PRMS 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Gouvernement de la République Islamique de Mauritanie ▪ Gouvernement du Sénégal ▪ Banque Africaine de Développement ▪ Banque Européenne de Développement
2. Campagne d'information	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Divulgateion du PRMS 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ UGP Pont de Rosso
3. Mise en place du dispositif de mise en œuvre du PRMS	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Recrutement de structures facilitatrices pour l'assistance à la mise en œuvre du PAR ▪ Désignation d'un responsable chargé de la gestion et du suivi interne des réclamations ▪ Recrutement d'un consultant pour réaliser l'audit d'achèvement du PRMS ▪ Mise en œuvre des mesures de restauration des moyens de subsistance 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ UGP Pont de Rosso
4. Mise en place des entités externes d'appui à la mise en œuvre du PRMS	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Comité de suivi du sous-projet agriculture ▪ Comité de suivi du sous-projet élevage ▪ Comité de suivi du sous-projet transport ▪ Comité de suivi du sous-projet commerce ▪ Recrutement des organismes de paiement 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Wali de la région du Trarza ▪ Gouverneur de la Région de Saint-Louis
5. Financement des sous projets	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mise en place et transfert des fonds afférents aux indemnités de démarrage ▪ Financement des mesures de restauration des moyens de subsistance 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ États mauritanien et sénégalais (représentés par les Ministères chargé des finances)
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Consultations des bénéficiaires pour la confirmation de leurs choix ▪ Evaluation des besoins en formation des bénéficiaires ▪ Présentation des mesures de restauration des moyens de subsistance aux bénéficiaires ▪ Formation des bénéficiaires Mise en œuvre des mesures techniques afférents à la mise en place des sous projets 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ UGP Pont de Rosso ▪ Structures facilitatrices

Activité	Rôle et responsabilité
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Information et consultation périodes des bénéficiaires 	
6. Gestion des réclamations	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Réception et enregistrement des réclamations y compris règlement après analyse si possible 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Responsable chargé de la gestion et du suivi interne des réclamations au sein de l'UGP Pont de Rosso ▪ Structures facilitatrices
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Première instance de traitement des plaintes et des réclamations à l'amiable 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Comité local de médiation de la commune de Rosso Mauritanie ▪ Comité local de médiation de la commune de Rosso Sénégal ▪ Maire de la commune de Ross-Béthio ▪ Comité local de médiation de la commune de Ronkh ▪ Comité local de médiation de la commune de Diama
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Si désaccord ou insatisfaction persiste, mécanismes de réparation des préjudices 	<ul style="list-style-type: none"> Wali de Traza Gouverneur de la région de Saint-Louis
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Si désaccord ou insatisfaction persiste, mécanismes de réparation des préjudices 	Tribunal compétent ou Commission dédiée (en RIM)
7. Suivi et évaluation du PAR	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Suivi de la procédure de mise en œuvre du PRMS ▪ Suivi et résolution des plaintes et réclamations ▪ Soumission de rapports périodiques d'activités ▪ Identification des non-conformités et mise en œuvre du plan d'action pour y remédier 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ UGP Pont de Rosso ▪ Structures facilitatrices
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Évaluation de l'opération et audit d'achèvement du PRMS 	Consultant externe chargé d'effectuer le suivi externe et l'évaluation finale de la mise en œuvre du PRMS

IX. SUIVI EVALUATION

Le système de suivi-évaluation est essentiel dans la mise en œuvre du PRMS. L'objectif est d'examiner ce qui fonctionne ou pas, d'identifier les obstacles ou points de blocage, d'en comprendre les raisons et d'y répondre par les ajustements appropriés.

Pour cela, deux types d'indicateurs seront suivis : (i) les indicateurs de processus et (ii) les indicateurs de résultats.

Les indicateurs de processus permettent de suivre les engagements pris par le Projet au nom et pour le compte des deux États (République Islamique de Mauritanie et République du Sénégal) vis-à-vis des partenaires financiers du Projet de construction du Pont de Rosso, en termes de financement des activités de réinstallation comprenant le PRMS.

L'autre catégorie d'indicateurs vise à évaluer périodiquement le rétablissement des niveaux de vie et l'augmentation des revenus constitue, ce qui constitue un objectif essentiel pour les bénéficiaires du présent PRMS.

En effet, le niveau de revenus n'est cependant pas l'unique critère de succès à prendre en compte.

D'autres indicateurs sont tout au plus aussi importants à surveiller aux fins de bien mesurer la réussite du PRMS.

Par conséquent, les trois (4) catégories d'indicateurs suivants permettront d'examiner les progrès enregistrés chez les bénéficiaires du PRMS :

- Les niveaux et la sécurité des revenus qui sont évalués sur la base du degré de variation entre les revenus avant-Projet et les revenus pendant et après mise en œuvre des activités de restauration ;
- Les conditions de vie, quant à elles, sont analysées en se fondant sur les dépenses significatives engagées par les bénéficiaires (par exemple, acquisition de biens mobiliers, électroménagers, amélioration de l'habitat, etc.), et
- L'épargne, par contre, est mesuré à partir de l'épargne propre et l'emprunt/crédit des bénéficiaires et les mécanismes de solidarité (tontines, caisse de solidarité, etc.) auxquelles les bénéficiaires ont souscrit.

Tous ces critères seront déclinés dans le tableau suivant.

Ainsi, le suivi s'effectue sur trois aspects principaux : les ressources mobilisées, les activités réalisées et les effets des actions en vue d'atteindre l'objectif final.

Tableau 30 : Indicateurs de suivi des ressources et activités

Indicateurs	Sources de vérification	Échéancier
Ressources		
Mobilisation des équipes des structures facilitatrices	Contrats signés	Dès le démarrage de la mise en œuvre du PAR/PRMS
% d'exécution globale du budget mobilisé au titre du PRMS versus Budget planifié	Documents financiers internes	Trimestrielle
% d'exécution par ligne budgétaire (montant mobilisés pour le financement des activités du PRMR)	Documents financiers internes	Trimestrielle
Activités		
Nombre et % d'accords de bénéficiaires du PRMS consultés lors des séances de confirmation des choix portant sur les sous projets	Enquête auprès des bénéficiaires	Mensuelle
Nombre et % d'accords signés avec les bénéficiaires du PRMS	Base de données PAR / PRMS	Mensuelle
Nombre et % de bénéficiaires ayant reçu une copie de leurs accords signés entre les parties	Base de données PAR / PRMS	Mensuelle
Partenariats signés avec les organismes publics d'assistance à la mise en œuvre des activités du PRME (agriculture, élevage, commerce et transport)	Documents internes	Mensuelle
Nombre et % de bénéficiaires ayant reçu eu accès aux formations prévues (par catégorie de sous projet)	Documents internes	Mensuelle
Nombre et % de sous projets effectivement mis en place	Visites de sites	Mensuelle
Surface de terres agricoles dans le cadre du sous projet agriculture Quantité d'intrants agricoles acquis	Visites de sites	
Nombre de têtes de bétail acquises pour le sous projet élevage	Visites de sites	

Indicateurs	Sources de vérification	Échéancier
Nombre de tricycles acquis	Visites de sites et Enquête auprès des bénéficiaires	
Nombre de commerces financés	Visites de sites et Enquête auprès des bénéficiaires	
Nombre et % de bénéficiaires ayant reçu leurs indemnités de démarrage de leurs sous projets (par catégorie et avec les montants)	Enquête auprès des bénéficiaires	Mensuelle
Effets des actions		
Degré de variation entre les revenus avant-Projet et les revenus après mise en œuvre des activités de restauration	Enquête auprès des bénéficiaires	Semestrielle
Dépenses significatives (par exemple, acquisition de biens mobiliers, électroménagers, amélioration de l'habitat, etc)	Visites de sites et Enquête auprès des bénéficiaires	Annuelle
Épargne propre, emprunt/crédit, mécanismes de solidarité	Enquête auprès des bénéficiaires	Annuelle

Il est indispensable d'associer des représentants des bénéficiaires au processus de suivi. D'une part, cela renforce la transparence ; d'autre part, cela permet aux bénéficiaires de s'approprier la démarche et de participer aux décisions d'ajustement des mesures si besoin. C'est l'une des raisons pour lesquelles, des représentants des bénéficiaires (hommes et femmes) seront membres du Comité de suivi du PRMS (voir chapitre 8 sur les responsabilités).

X. AUDIT D'ACHEVEMENT

Un audit d'achèvement externe sera réalisé dans l'année qui suivra la fin de la mise en œuvre des mesures de restauration des moyens de subsistance, c'est-à-dire en 2024.

Cet audit sera réalisé par un évaluateur indépendant démontrant une solide expérience des programmes de réinstallation et de restauration des moyens d'existence.

Le rapport d'audit devra comprendre les informations suivantes :

1. Contexte : calendrier des différentes composantes du déplacement économique, ampleur du déplacement, brève description du processus de suivi mis en place, principaux impacts sur les moyens d'existence, cadre juridique, droits et critères d'éligibilité, activités liées à la restauration des moyens d'existence, indemnisations et autres appuis accordés, mesures d'assistance mises en œuvre, principales questions ou principaux griefs émis par les personnes affectées et autres parties prenantes.
2. Objectifs de l'évaluation : aperçu des principaux objectifs du PRMS et résumé des études et activités menées pour la mise en œuvre de la restauration des moyens de subsistance (par exemple, consultations, études socio-économiques de base, réunions de planification participative et structures organisationnelles pour la mise en œuvre) et évaluation du processus et des résultats (y compris toute méthode de surveillance participative et d'évaluation utilisée).
3. Principaux résultats : Étendue de l'information et de la consultation publiques préalablement à la mise en œuvre du programme de restauration des moyens d'existence et adéquation de la démarche de consultation ; Niveau de participation des personnes affectées dans les décisions relatives aux taux d'indemnisation et options de restauration des moyens d'existence ; Types d'indemnisation et de compensation prévues et adéquation pour restaurer les moyens d'existence des personnes affectées ; Efficacité des mesures de restauration des moyens d'existence ; Pertinence et efficacité des mesures prises pour aider les personnes et groupes vulnérables ; Adéquation du mécanisme de gestion et règlement des plaintes et résultats ; Processus de suivi et d'évaluation et résultats.
4. Conclusion et recommandations clés ou mesures correctives : résumé concis des conclusions et des recommandations, et pour toute lacune ou question en suspens, fournir un Plan d'action limité dans le temps et contenant les actions clés, les ressources humaines nécessaires et un calendrier de réalisation et un budget.

XI. CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE DU PRMS

La durée du PRMS se fonde normalement sur une estimation raisonnable du temps nécessaire au rétablissement des moyens de subsistance et des revenus des bénéficiaires visés. L'expérience dans ce domaine indique que le PRMS peut minimalement s'étendre sur deux (2) à trois (03) ans à compter du déplacement des personnes affectées. Dans le cadre de ce PRMS, les personnes affectées auront reçu une indemnité transitoire en espèce (voir rapport PAR).

Par ailleurs, tenant compte que l'impact est anticipé et que la mise en service du Pont sera probable d'ici deux (2) ans, soit vers fin 2023.

Il est donc réaliste de planifier la mise en œuvre du PRMS afin qu'il démarre au 1^{er} trimestre de l'année 2022 et de façon progressive pour une durée de deux (02) ans, coïncidant ainsi à la réception du nouveau Pont.

La fin de la mise en œuvre du PRMS sera confirmée par un audit externe dit « audit de clôture » discuté dans le chapitre précédent.

Figure 3 : Calendrier de mise en œuvre du PRMS

Activités	Année 2023				Année 2024			
	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4
	Mobilisation des structures facilitatrices							
Sélection des organismes partenaires et signature des contrats								
Consultations des bénéficiaires pour la confirmation de leur choix en termes de restauration des moyens de subsistance								
Revue de la base de données de référence sur la base des choix confirmés								
Recalibrage des quantitatifs sur la base des choix confirmés								
Présentation du PRMS en réunions publiques								
Signature individuelle des accords avec chaque bénéficiaire								
Réunions régulières avec les bénéficiaires et autres parties prenantes								
Etablissement du calendrier des formations								
Mise en œuvre des activités de formations et autres								
Identification et acquisition des terres pour le sous projet agriculture								
Visite de site avec les bénéficiaires du sous projet agriculture								
Aménagement des terres du sous projet agriculture								
Affectation et sécurisation foncière des terres du sous projet agriculture								
Acquisition diverse le sous projet agriculture								
Mise en place du fonds de roulement pour une campagne								
Remise des indemnités de démarrage aux bénéficiaires du sous projet agriculture								
Démarrage de la phase exploitation du sous projet agriculture								

Activités	Année 2023				Année 2024			
	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4
	Acquisitions diverses le sous projet élevage							
Mise en place du fonds de roulement pour le sous projet élevage								
Acquisitions diverses le sous projet élevage								
Remise des indemnités de démarrage aux bénéficiaires du sous projet élevage								
Démarrage de la phase exploitation du sous projet élevage								
Acquisition de tricycles pour le sous projet transport								
Démarrage de la phase exploitation du sous projet transport								
Remise des subventions aux bénéficiaires du sous projet commerce								
Démarrage de la phase exploitation du sous projet commerce								
Enregistrement et Traitement des plaintes et requêtes								
Suivi de la base de données								
Collecte des données pour le suivi des bénéficiaires								
Intégration des informations à la base de données								
Reporting interne								
Audit d'achèvement externe								

XII. BUDGET DU PRMS

Le budget pour la mise en œuvre du Plan de Restauration des Moyens de Subsistance (PRMS) est évalué à :

- Deux cent soixante millions neuf cent un mille quatre cent soixante (26 090 146) MRU en République Islamique de Mauritanie, et
- Sept cent quarante-cinq millions cent quatre-vingt-quatorze mille quatre cent cinquante-six (745 194 456) F CFA en République du Sénégal.

Ce budget est scindé en trois (3) rubriques :

- L'appui financier des PAP dont les biens/activités sont dans l'emprise du projet et devant subir un déplacement économique définitif (36 personnes qui exploitent des biens et/ou activités situés dans les emprises des travaux du Projet, dont 8 PAP en République Islamique de Mauritanie et 28 PAP en République du Sénégal) ;
- Les indemnités de démarrage des activités de reconversion destinées aux **578** personnes recensées comme actives dans le secteur du transport fluvial au point de passage de Rosso **personnes dont 284 personnes** en République Islamique de Mauritanie et **294 personnes en** République du Sénégal
- La mise en œuvre des activités de restauration des moyens de subsistance (agriculture, élevage, commerce, transport) des acteurs du transport fluvial.

Ce budget ainsi réparti est déjà inclus dans le PAR actualisé.

Tableau 31 : Budget du PRMS en République Islamique de Mauritanie

Rubrique	Nombre de PAP bénéficiaires	Montant (MRU)	Montant (Euros)
Appui financier des PAP dont les biens/activités sont dans l'emprise du projet et devant subir un déplacement économique définitif	284	768 000,00	19 156
Appui financier des personnes recensées comme actives dans le secteur du transport fluvial au point de passage de Rosso (indemnité de démarrage de l'activité de reconversion)		6 912 000,00	172 405
Mise en œuvre des activités de restauration des moyens de subsistance (agriculture, élevage,		20 670 319,00	515 577

commerce, transport) des acteurs du transport fluvial			
Total		28 350 319,00	707 138

Tableau 32 : Budget du PRMS en République du Sénégal

Rubrique	Nombre de PAP bénéficiaires	Montant (F CFA)	Montant (Euros)
Appui financier des PAP dont les biens/activités sont dans l'emprise du projet et devant subir un déplacement économique définitif	294	47 461 540,00	72 355
Appui financier des personnes recensées comme actives dans le secteur du transport fluvial au point de passage de Rosso (indemnité de démarrage de l'activité de reconversion)		207 935 000,00	316 995
Mise en œuvre des activités de restauration des moyens de subsistance (agriculture, élevage, commerce, transport) des acteurs du transport fluvial		567 880 410	865 728
Total		823 276 950,00	1 255 078

L'intégralité du budget est financée par les Ministres en charge des Finances des Gouvernements de la République Islamique de Mauritanie et de la République du Sénégal par le biais de l'UGP Pont de Rosso.

XIII. ANNEXES

ANNEXE 1 : SOUS PROJETS DU PRMS EN RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE

Sous projet de reconversion des PAP du projet Pont de Rosso dans l'agriculture

1. Description du projet

Le projet consiste à la production de riz paddy destinée à la commercialisation en vue de permettre aux de retrouver leur niveau de niveau initial d'avant-projet. Ce miro projet agricole a pour objectif de répondre :

- A demande en riz des populations dont la denrée de base est le riz
- Favoriser une source de revenu pérenne chez les PAP visées
- Participer à la réduction de la pauvreté

De façon spécifique le projet vise à acquérir des terres agricoles propices à la production de riz paddy, de les aménager et d'acquérir tous les intrants nécessaires pour une bonne production agricole de riz paddy destinée à la commercialisation.

2. Identification des bénéficiaires

Le projet vise à reconvertir les PAP éligibles à la restauration des moyens de subsistance ayant exprimé le souhait d'être accompagné pour dans l'agriculture. Ils sont composés uniquement d'acteurs du transport fluvial. Au total, **les bénéficiaires du sous projet agriculture en République Islamique de Mauritanie sont au nombre 235 dont 80 piroguiers, 80 facilitateurs, 80 Dockers Mbeuk Mi.** La liste des PAP concernées est indiquée dans la base données.

3. Demande de riz paddy

La production de riz paddy est déjà une activité bien pratiquée en Mauritanie. Les populations pratiquent depuis très longtemps cette activité. Ce produit est fortement demandé De plus, ils existent dans la zone de Rosso Mauritanie d'acheteurs qui viennent dans les champs achetés le riz paddy pour ensuite le décortiquer. **Selon les acteurs de la zone, pour un hectare terre cultivé, nous avons une production d'au moins de 6000 kg** dont kilogramme est vendu à 14 MRU. Le rendement à l'hectare est donc de 84.000 MRU.

4. Offre

La culture de riz paddy nécessite dans la zone du projet l'acquisition de terres. Ainsi, les besoins de ce projet, la surface de terre nécessaire peut être acquise à Rosso ou aux environs de Rosso, notamment à thèkane 60 km de Rosso et Gani 40 km de Rosso.

Quant aux autres intrants pour l'agriculture comme offsetage, le coût hydraulique, l'engrais, les semences, ils peuvent s'acquérir au niveau de Rosso.

5. Investissement

Pour l'activité agricole dans la zone les investissements se résume à l'acquisition de surface de terre pour les PAP. Ainsi, pour mettre en œuvre ce projet, les besoins en terre pour la restauration des moyens de subsistance de ces PAP sont estimés 101,38 ha. La surface de terre nécessaire pour la reconversion de la PAP est calculée sur la base du rendement estimé à un hectare (84.000 MRU) rapporté au revenu mensuel de la PAP. Ce ratio, nous permet d'obtenir la surface de terre nécessaire pour la PAP de sorte qu'il obtienne au moins le même revenu que son activité initiale. Une marge de 20% de la surface totale, soit 20, 27 ha. La surface totale est donc égale à 121,65 ha

Le tableau ci-dessous résume les acquisitions de terre pour les différents groupes

Catégorie de PAP	Nombre	Nombre d'hectares de terre nécessaire	Coût de la terre (MRU)
Piroguiers	80	65	3 250 000
Facilitateurs	75	30,65	1 532 500
Dockers Mbeuk mi	80	26	1 300 000
Total	235	121,65	6 082 500

6. Fonds de roulement pour une campagne

Désignation	Coût à l'hectare	Montant total (MRU)
Coût hydraulique	7870	797829,1
Offsetage	1900	192614,4
Semence	3600	364953,6
Engrais de fond	2250	228096,0
Engrais urée	2280	231137,3
Coût désherbage (propanel et wend)	3200	324403,2
Cartouche	600	60825,6
Pompiste (7000 ouguiyas par mois pendant 4 mois)	21000	2128896,0
Gradeurs (aménagement de terre pendant 2h de temps à 28000 l'heure)	5600	567705,6
Employé (1) à 60 000 par employé	6000	608256,0
Moissonneuses batteuses	8000	811008,0
Autres dépenses imprévues	2000	202752,0
Total Fonds de roulement	64300	6 518 476,8

7. Coût de démarrage du projet

Désignation	Montant démarrage pour les 235 PAP en MRU
Investissement (acquisition de la terre)	6 082 560
Fonds de roulement	6 518 476,8
Imprévus (3%)	378 031,1

Total	12 979 068
--------------	-------------------

8. Stratégie de pérennisation

Pour une durabilité de l'activité agricole, Il est important d'impulser chez ces PAP devant bénéficier de la reconversion une dynamique organisationnelle. Cela permet aussi des avantages liés à la dynamique de groupe notamment dans le contexte agricole local où les acteurs s'organisent en association et GIE pour bénéficier des financements, des intrants agricoles et de la collaboration des structures de l'Etat comme la SAED, la DRDR etc. Il s'agira également de mettre en place un système de suivi de suivi évaluation, la formalisation du mode de gestion à travers le renforcer les capacités managériales de la promotrice à travers la tenue de formation en gestion comptable, financière.

9. Dynamique organisationnelle

Les PAP bénéficiaires du sous projet agriculture seront organisées en association du coté Sénégal comme du côté de la Mauritanie pour exploiter les terres qu'elles vont acquérir et exploiter ensemble.

Sous projet de reconversion des PAP du projet Pont de Rosso dans l'élevage

1. Description du projet

Le projet de bergerie est une unité de production ovine intégrée à deux composantes : une composante élevage naisseur et de multiplication et une composante de production de béliers d'embouche.

La composante élevage naisseur sert de noyau de base pour la reproduction et la multiplication. Le noyau naisseur d'origine sera ainsi constitué par quinze (5) brebis de race touabire et waralé en âge de reproduction et un (2) béliers de race Ladoum ou Bali-Bali servant de géniteurs.

Les brebis seront utilisées pendant quatre ans avant leur réforme tandis que les géniteurs seront renouvelés tous les deux ans. A partir de la quatrième année, le noyau naisseur sera maintenu à un effectif maximal de 12 brebis.

La composante production de béliers de tabaski porte sur l'engraissement avec des concentrés et à l'herbe des antenais issus du noyau naisseur. Ces antenais sont regroupés au sevrage à l'âge de 6 mois et seront mis à l'embouche pendant 180 jours. En prenant en compte un poids moyen au sevrage de 13 Kg et un Gain Moyen Quotidien de 140 g/j, le projet permettra de produire des béliers de qualité de 30 à 40 Kg à l'âge d'un an.

Le projet permettra une production de 4 béliers en première année et en moyenne 10 béliers par an à partir de la quatrième année. Tous les béliers sont destinés au déstockage à partir de 12 mois d'âge, mais la période de la tabaski est ciblée pour la commercialisation.

La production de béliers de qualité à partir du noyau naisseur reposera sur le choix et la sélection des brebis reproductrices, le regroupement des agnelages par l'organisation d'une saison de lutte, l'aménagement d'une bergerie améliorée, la complémentation des animaux et le suivi sanitaire régulier.

2. Justification du projet

Le choix de la bergerie se justifie par un contexte économique et social favorable. En effet l'abondance des sous-produits agricoles (son de riz, paille de riz, chaumes de maïs, résidus de récolte...) en raison de culture de riz dans la zone de Rosso est un atout pour le projet.

Par ailleurs, ce choix est une volonté de la bénéficiaire comme exprimée précédemment.

En plus, la bergerie va contribuer à la satisfaction de la demande communale en protéines animales.

3. Résultats attendus

Il est attendu de la mise en œuvre du projet, les résultats suivants :

- La diversification des activités de production génère des revenus réguliers pour la bénéficiaire
- La contribution à l'amélioration génétique de la race ovine par la mise en place de noyau d'élevage naisseur.
- La production de béliers de qualité pour répondre à la demande des consommateurs en toute période particulièrement lors de la tabaski et des cérémonies familiales.
- La diminution de la charge des pâturages en répondant à la demande des consommateurs,
- La promotion du développement de l'entrepreneuriat féminin par le développement de bergerie.

4. Les marchés d'amont (Offre)

L'approvisionnement en brebis se fera à partir des marchés de Rosso et des localités environnantes où l'offre est régulière et de quantité importante.

Les bénéficiaires ont opté pour des brebis Touabire pour leur bonne aptitude à la reproduction et leur adaptation à la zone.

La rentabilité, et par conséquent l'intérêt de l'élevage en bergerie au nombre de naissances vivantes.

Sachant que les prix des animaux mis sur le marché varient suivant les saisons et les cérémonies religieuses, la stratégie d'approvisionnement et les périodes de lutte tiendront compte de ces faits.

5. Les marchés d'aval la demande

La vente se fera à travers les dispositifs de commercialisation existants comme celui des foirails. La vente du mouton est également destinée au marché sénégalais. Et la demande sera d'autant plus forte que la localisation du projet se trouve dans une zone frontalière avec la présence de migrants et restaurants dont la matière première est principalement la viande.

6. Fournisseurs de matières premières

Le bénéficiaire, avec l'appui des services techniques impliqués, choisira le ou les fournisseurs de produits vétérinaires et du complément minéral vitaminé. Les autres matières premières (son de riz, grain de coton, paille de riz et résidus de récolte, mélasse, ...) seront achetées dans les marchés hebdomadaires.

7. Etude technique

7.1. Processus de production

7.1.1. Aménagement de la bergerie

La bergerie sera aménagée en prenant en compte une superficie de 2 m² par brebis et agneau, 1 m² pour les antenais et les adultes et 2 m² par bélier permettant ainsi d'éviter le confinement source de nombreuses pathologies chez les ovins.

Les abris pour les ovins seront ainsi constitués de trois unités six (6) abreuvoirs en fûts coupés.

La première unité abritera le troupeau naisseur, la deuxième les béliers et la troisième les jeunes à la croissance et l'engrais

Le local technique est constitué par un magasin de 2m sur 3m. Le magasin est constitué de deux compartiments : un compartiment pour les fourrages et un compartiment pour les aliments concentrés.

La superficie totale construite est de 64 m² pour les abris, 6 m² pour le local technique.

Les équipements sont constitués par des mangeoires en fûts découpés, des brouettes, des râteaux, des fourches et des faucilles pour l'alimentation des animaux, du petit matériel (seaux, tuyau, cordes).

7.1.2. Achat des animaux

Le noyau naisseur de base sera constitué de 5 brebis de race touabire ou waralé âgées au minimum de 9 mois et ayant agnelé une fois. Ces deux races sont caractérisées par des performances de reproduction et de croissance excellentes. Le géniteur de race Ladoum ou Bali-Bali et son remplaçant seront achetés au niveau de Saint ou Thiès et le choix sera porté sur des béliers âgés de 12 à 15 mois.

La reproduction sera groupée avec utilisation des chaleurs naturelles. Une lutte sera organisée (flushing) et les béliers seront laissés en permanence pendant 45 jours avec les brebis. En fin de gestation, une supplémentation sera faite sous forme de steaming up pour augmenter les chances de survie des naissances. Ils seront ensuite retirés et réintroduits dans les lots durant la prochaine lutte chaque 3 mois après la fin des agnelages.

Les agneaux seront sevrés à l'âge de 5 mois et gardés dans le compartiment qui leur est réservé. L'organisation d'une période de lutte peut permettre d'optimiser les performances de reproduction avec la possibilité d'avoir deux agnelages sur les seize mois soit trois agnelages par deux ans. Durant les cinq années de production, chaque brebis aura en moyenne 6 produits avant d'être réformée.

Les ovins supportent bien la chaleur et les températures élevées mais tolèrent mal l'humidité. Ils sont sensibles à la clavelée, la peste des petits ruminants et la pasteurellose.

D'où la nécessité de mettre l'accent sur la prophylaxie et l'hygiène des animaux.

Le service de l'élevage assistera le bénéficiaire pour l'achat des animaux qui seront transportés jusqu'au site.

7.1.3. Protection sanitaire des animaux

Le service de l'élevage fera office de superviseur pour toute la durée de l'opération d'élevage, depuis la construction de la bergerie, l'achat des animaux jusqu'à leur vente. Cinq séances de supervision sont prévues durant tout le cycle de production.

7.2. Programme de supervision

Période	Objet
1 mois avant l'achat des animaux	<ul style="list-style-type: none"> • Validation de l'emplacement de la bergerie • Respect des normes de construction de la bergerie • Préparer la réception des animaux
A l'arrivée des animaux	<ul style="list-style-type: none"> • Achat et installation des animaux • Couverture médicale • Protocole alimentaire • Prophylaxie
Pendant la période de lutte	<ul style="list-style-type: none"> • Flushing • Vérification respect des normes alimentaires • Prophylaxie • Appréciation comportement des animaux
En fin de gestation	<ul style="list-style-type: none"> • Steaming up • Prophylaxie • Contrôle état de santé des animaux • Suivi des naissances
Au sevrage	<ul style="list-style-type: none"> • Appréciation état des animaux • Contrôle de performances • Allotement • Suivi alimentaire

7.3. Alimentation des animaux

La ration alimentaire de base dépend :

- Du poids, du stade physiologique, ...de l'animal
- Du climat (température et l'humidité)
- De la complémentation
- Des objectifs de production.

Dans le cas de ce projet, l'aliment de base sera la paille de brousse et/ou paille de riz.

Elle sera constituée par les pâturages naturels complétés par des concentrés naturels ou industriels (mil, maïs, tourteaux, sons, granulés industriels...). Une complémentation sélective sera effectuée en prenant en compte les deux périodes de production : la période pré et post agnelage et la période post sevrage. L'option d'une conduite aux pâturages couplée à une complémentation sélective permettra de minimiser les coûts d'alimentation par rapport à une stabulation permanente des moutons.

La complémentation pré et post agnelage avec des concentrés naturels ou industriels et des complexes minéralo-vitaminés concernera les brebis lors du dernier tiers de la gestation et durant les trois premiers mois après le sevrage. Elle pourra permettre ainsi d'assurer un bon taux de survie et une bonne croissance des agneaux. Les besoins en énergie par brebis de poids moyen de 30 kg pendant cette période de quatre mois et demi sont de 0.42 Unité Fourragère Lait (UFL) pour l'entretien, 0.53 supplémentaire pendant le dernier tiers de la gestation et 1.24 UFL pour une production laitière de 1.2 kg de lait par jour. Les besoins en protéines sont de 32 g de Matière Azotée Digestible (MAD) pour l'entretien, 48 g pour le dernier tiers de la gestation et 148 g pour la lactation.

La complémentation post sevrage concerne uniquement les antenais à engraisser sur une période de 180 jours. La complémentation concerne tous les béliers durant les deux premières années du projet. En effet, du sevrage à dix-huit mois, la croissance est soutenue. Le Gain Moyen Quotidien visé durant cette période est de 140 g/j par bélier, soit une croissance moyenne de 25 kg. Le complément alimentaire devra couvrir les besoins journaliers d'entretien et de croissance de 1 UFL, 69 g de MAD, 5.1 g de calcium et 2.9 g de phosphore.

La ration complémentaire de base sera constituée des produits alimentaires riches en protéines et en énergie complétée par des complexes minéralo-vitaminés. Elle est constituée des produits et sous-produits agricoles disponibles dans la zone. Une ration à base paille de riz ou de brousse (40 %), de grains de céréales (18 %), de son de riz (28 %), de graine de coton (10 %) et de minéraux (4 %) permet de couvrir les besoins d'entretien et de production.

D'où la composition de la ration alimentaire journalière est de :

- Paille de brousse : 4,5 kg,
- Grains de céréale : 0,25 kg,
- Graine de coton : 0,25 kg,
- Son de riz : 0,25 kg,
- Granulés industriels : 0,50 kg.

7.4. L'abreuvement

La quantité d'eau bue par les ovins varie principalement en fonction de la température, de l'hygrométrie et de la teneur en eau des rations alimentaires. Elle est estimée à 5 L par jour et par animal. Le nettoyage des abreuvoirs sera quotidien.

7.5. Equipements

Le bénéficiaire achètera des fûts pour fabriquer des abreuvoirs et des mangeoires, des brouettes pour le transport des aliments entre autres, des fourches, des râtaux, des pelles rondes, des cordes, etc ... pour les besoins de la bergerie.

Cet équipement évoluera en fonction du nombre de sujets à élever.

7.6. Besoins en inputs

7.6.1. Besoins en matières premières

- Prévisions des aliments pour 15 ovins pendant 6 mois (3 mois de lutte en 2 période, 2 mois de préparation à l'agnelage, 1 mois de sevrage)
 - Paille de brousse : $4,5 \text{ kg/animal/j} \times 180 = 12$ tonnes dont les deux tiers en pâturage et le tiers en stabulation
 - Grains de céréale : $0,25 \text{ kg/animal/j} \times 180 = 675$ kg
 - Graine de coton : $0,25 \text{ kg/animal/j} \times 180 = 675$ kg
 - Son de riz : $0,25 \text{ kg/animal/j} \times 180 = 675$ kg
 - Granulés industriels : $0,50 \text{ kg/animal/j} \times 180 = 1350$ kg
 - Pierres de 10kg à lécher : 4 unités
- Besoins en eau pour 15 ovins pendant 180 j = 13500 L soient 675 Fûts de 20L.
- Produits vétérinaires pour le déparasitage et la prophylaxie

Le programme de prophylaxie sanitaire concerne la vaccination contre les maladies dominantes notamment la pasteurellose, la clavelée et la peste des petits ruminants, le déparasitage externe et interne et la couverture en antibiotique. Tous les animaux seront déparasités lors de leur achat suivi de la vaccination deux semaines après. Un déparasitage interne et externe sera effectué deux fois par an : en début et fin de saison des pluies. Le suivi par le service de l'élevage pendant les périodes critiques de la période permettra de procéder aux diagnostics des différentes pathologies et à leur traitement.

- Vaccinations :
 - * Pasteurellose : 2 flacons de 50 doses
 - * Clavelée : 2 flacons de 20 doses

- * PPR : 2 flacons de 50 doses
- Déparasitage
 - * Ivomec D : 1 flacon
 - * Bérénil : 2 sachets de 10 g
- Antibiothérapie
 - *Combikel : 2 flacons.

7.6.2. Besoins en main d'œuvre

Le bénéficiaire sera assisté par les membres de sa famille pour la conduite des animaux et les services techniques assurent le suivi sanitaire et médical. Pour la bonne réussite de l'opération, il sera proposé au bénéficiaire de motiver son assistant sur le bénéfice réalisé.

8. Emplacement du projet

Les services techniques et UGP aideront le bénéficiaire à valider le site choisi dans sa concession pour l'installation de la bergerie.

9. Etude financière

9.1. Immobilisations incorporelles

9.1.1. Evolution de la production et des ventes

Les frais de fonctionnement concernent l'acquisition des 5 brebis du noyau de base de reproduction sur la base d'un coût de revient unitaire de 3.200 MRU et des 2 géniteurs à 12.800 MRU chacun.

Le coût de la ration complémentaire sera calculé de même que les frais de suivis sanitaires par animal et par an.

En ce qui concerne les recettes, le prix moyen de vente des béliers complétés est de 5 120 MRU, 3 200 MRU pour les brebis réformées et 6 720 RMU pour les géniteurs. Le tableau suivant revient sur le cycle de reproduction des brebis :

Cycle de reproduction des brebis

Mois		6ème	15ème	21ème	30ème	39ème	48ème	57ème
Nombre de brebis		5	5	10	20	20	20	20
Nombre de naissance	M	7	6	10	10	10	10	10
	F	6	7	10	10	10	10	10

9.1.2. Constructions, matériels, mobiliers

Description des investissements	Nombre	Coût unitaire MRU	Montant total MRU
Bergerie (64m ²) + Magasin 6 m ²	50 m ²	1088	54400
Abreuvoirs	3 fûts	320	960
Mangeoires	3 fûts	320	960
Brouettes	1	1280	1280
Pelles rondes	1	192	192
Râteaux	2	192	384
Fourches	2	160	320
Seaux en fer	1	192	192
Caissette	1	960	960
Cordes	50 m	19,2	960
Balance	1	1280	1280
Total investissement	-		61 888

9.1.3. Fonds de roulement

Désignation	Nombre	Coût unitaire MRU	Montant total MRU
Achat de brebis	5 unités	3200	16 000
Achat de béliet	2 unités	12800	25 600
Paille de brousse ou paille de riz Son de riz	2000 kg	4,8	9 600
Graine de coton	375 kg	3,84	1 440
Graine de céréales	375 kg	8	3 008
Concentrée industrielle :	375 kg	11,2	4 200
Pierres à lécher de 10kg	675kg	12,16	8 208
	2 unités	384	768
Eau (abreuvement + nettoyage étable)	345 fûts	1,92	1 296
Produits vétérinaires	-		3 840
Transport des animaux et convoyage et autres missions	7	96	672
Supports de gestion (stylos, registre,...)		6 40	640
Imprévus (10%du Fonds de roulement)			75 27,168
Total Fonds de roulement			82 799

9.1.4. Coût total du projet

Désignation	Montant pour une (1) PAP MRU	Montant pour 35 PAP (MRU)
Frais de suivi et supervision	4 880	170 800
Construction, Matériel, mobiliers	61 888	2 166 080
Fonds de roulement	82 799,2	2 897 972
Total	149 167	5 220 851

Sous projet transport

1. Description du projet

Le sous projet transport consiste à l'acquisition de tricycle pour assurer le transport des bagages dans la ville de Rosso, mais aussi faciliter le transport des bagages entre le lieu des différentes infrastructures offertes par le projet (marché, plateforme multifonctionnelle, gare routière).

Ce projet permettra aux bénéficiaires constitués des dockers Mbeuk mi d'avoir une source de revenu quotidien.

2. Identification des bénéficiaires

Les PAP bénéficiaires **du sous projet transport sont composées :**

⇒ Nombre de personnes bénéficiaires

- En République Islamique de Mauritanie : 14 Dockers Mbeuk mi

3. Les investissements du sous projet

L'investissement dans le cadre de ce sous projet est constitué de l'achat du tricycle estimé à 832.000 MRU en République Islamique de Mauritanie.

4. Le fonds de roulement

Le fonds de roulement du sous projet est constitué de l'achat d'essence et de dépense d'entretien vidange etc. Il est ainsi prévu une allocation de 64.000 MRU en République Islamique de Mauritanie.

5. Dynamique organisationnelle

Pour un meilleur accompagnement de ces PAP. Il est recommandé de les organiser en une association.

6. Coût de démarrage :

Désignation	République Islamique de Mauritanie MRU
Investissement	1 164 800
Fonds de roulement	89 600
Total	1 254 400

ANNEXE 2 : SOUS PROJETS DU PRMS EN RÉPUBLIQUE SÉNÉGAL

Sous projet de reconversion des PAP du projet Pont de Rosso dans l'agriculture

1. Description du projet :

Le projet consiste à la production de riz paddy destinée à la commercialisation en vue de permettre aux de retrouver leur niveau de niveau initial d'avant-projet. Ce miro projet agricole a pour objectif de répondre :

- A demande en riz des populations dont la denrée de base est le riz
- Favoriser une source de revenu pérenne chez les PAP visées
- Participer à la réduction de la pauvreté

De façon spécifique le projet vise à acquérir des terres agricoles propices à la production de riz paddy, de les aménager et d'acquérir tous les intrants nécessaires pour une bonne production agricole de riz paddy destinée à la commercialisation.

2. Identification des bénéficiaires

Le projet vise à reconvertir les PAP éligibles à la restauration des moyens de subsistance ayant exprimé le souhait d'être accompagné pour dans l'agriculture. Ils sont composés d'acteurs qui étaient essentiellement dans le transport fluvial. Toutefois, 5 PAP situées dans l'emprise du projet sont également concernées par le projet agriculture. Au total, **les bénéficiaires du sous projet agriculture sont au nombre de sont au nombre de 255 PAP dont 237 piroguiers, 12 facilitateurs, 1 secouriste plongeur et 5 PAP agricole dans l'emprise du projet.** La liste des PAP concernées est indiquée dans la base données.

3. Demande de riz paddy

La production de riz paddy est déjà une activité bien connue de part et d'autre de rive. Les populations pratiquent depuis très longtemps cette activité. Ce produit est fortement demandé car l'Etat du Sénégal est dans une dynamique d'autosuffisance en riz. De plus, ils existent dans la zone de Rosso des acheteurs qui disposent machines décortiqueuses. De plus nous avons également des éleveurs qui achètent aux bords des champs le riz paddy qu'ils décortiquent pour donner le son à leurs animaux. **Selon les acteurs de la zone, pour un hectare terre cultivé, nous avons une production d'au moins de 120 sacs de 80 kg** dont le sac est vendu au moins à **11.000 FCFA**. Ce qui fait que pour un hectare, la PAP peut se retrouver avec **1.320.000 FCFA** la saison.

4. Offre

La culture de riz paddy nécessite dans la zone du projet l'acquisition de terres. En effet, la commune de Rosso Sénégal se caractérise par son manque de terre pour l'agriculture. La pratique de la culture peut se faire au niveau des localités environnantes comme thiagar (à 4 km de Rosso) et Ronkh, Ross Béthio. Dans ces localités qui disposent encore terre, le prix de l'hectare de terre est 500.000 FCFA.

Quant aux autres intrants pour l'agriculture comme offsetage, le coût hydraulique, l'engrais, les semences, les agriculteurs de la zone disposent de plusieurs facilités au niveau de l'Etat à travers la subvention des semences et des engrais et des sociétés nationales comme la SAED pour l'offsetage.

5. Investissement

Pour l'activité agricole dans la zone les investissements se résume à l'acquisition de surface de terre pour les PAP. Ainsi, pour mettre en œuvre ce projet, les besoins en terre pour la restauration des moyens de subsistance de ces PAP sont estimés 287,8 ha. La surface de terre nécessaire pour la reconversion de la PAP est calculée sur la base du rendement estimé à un hectare (1 320 000 soit 330 000 par mois) rapporté au revenu mensuel de la PAP. Ce ratio, nous permet d'obtenir la surface de terre nécessaire pour la PAP de sorte qu'il obtienne au moins le même revenu que son activité initiale. Une marge de 20% de la surface totale, soit 57, 56 ha. La surface totale est donc égale à **315,28 ha**.

Le tableau ci-dessous résume les acquisitions de terre pour les différents groupes.

Catégorie de PAP	Nombre	Nombre d'hectares de terre nécessaire	Coût de la terre en F CFA
Piroguiers	189	244,2	122 100 000
Facilitateurs & secouriste	13	5,7	2 850 000
Dockers Mbeuk mi	10	4,2	2 100 000
Déchargeurs de poisson	7	2,94	1 470 000
Charpentiers	1	2,7	1 350 000
PAP dans l'emprise du projet	5	3	1 500 000
Total 1	225	262,74	131 370 000
Marge 20% de surface		52,55	26 274 000
Total		315,28	157 644 000

6. Fonds de roulement pour une campagne

Désignation	Coût à l'hectare (F CFA)	Montant total (F CFA)
Coût hydraulique	85 000	22 332 900
Coût offsetage	25 000	6 568 500
Semence	36 000	9 458 640
Engrais de fond	18 000	4 729 320
Engrais urée	51 000	13 399 740
Coût désherbage (propanel et wend)	24 000	6 305 760
Employé (1)	60 000	15 764 400
Gradeurs (aménagement de terre pendant 2h de temps)	100 000	26 274 000
Moissonneuses batteuses (18%) de la récolte	237 600	62 427 024
Sac (120 sacs à 350 FCFA lesac)	42 000	11 035 080
Autres dépenses imprévues	30 000	7 882 200
Total Fonds de roulement	708 600	186 177 564

7. Coût de démarrage du projet

Désignation	Montant (F CFA)
Investissement	157 644 000
Fonds de roulement	186 177 564
Imprévus (3%)	10 314 646
Total	354 136 210

8. Stratégie de pérennisation

Pour une durabilité de l'activité agricole, Il est important d'impulser chez ces PAP devant bénéficier de la reconversion une dynamique organisationnelle. Cela permet aussi des avantages liés à la dynamique de groupe notamment dans le contexte agricole local où les acteurs s'organisent en association et GIE pour bénéficier des financements, des intrants agricoles et de la collaboration des structures de l'Etat comme la SAED, la DRDR etc. Il s'agira également de mettre en place un système de suivi de suivi évaluation, la formalisation du mode de gestion à travers le renforcer les capacités managériales de la promotrice à travers la tenue de formation en gestion comptable, financière.

9. Dynamique organisationnelle

Les PAP bénéficiaires du sous projet agriculture seront organisées en association du côté Sénégal comme du côté de la Mauritanie pour exploiter les terres qu'elles vont acquérir et exploiter ensemble.

Sous projet de reconversion des PAP du projet Pont de Rosso dans l'élevage

1. Description du projet

Le projet de bergerie est une unité de production ovine intégrée à deux composantes : une composante élevage naisseur et de multiplication et une composante de production de béliers d'embouche.

La composante élevage naisseur sert de noyau de base pour la reproduction et la multiplication. Le noyau naisseur d'origine sera ainsi constitué par quinze (5) brebis de race touabire et waralé en âge de reproduction et un (2) béliers de race Ladoum ou Bali-Bali servant de géniteurs.

Les brebis seront utilisées pendant quatre ans avant leur réforme tandis que les géniteurs seront renouvelés tous les deux ans. A partir de la quatrième année, le noyau naisseur sera maintenu à un effectif maximal de 12 brebis.

La composante production de béliers de tabaski porte sur l'engraissement avec des concentrés et à l'herbe des antenais issus du noyau naisseur. Ces antenais sont regroupés au sevrage à l'âge de 6 mois et seront mis à l'embouche pendant 180 jours. En prenant en compte un poids moyen au sevrage de 13 Kg et un Gain Moyen Quotidien de 140 g/j, le projet permettra de produire des béliers de qualité de 30 à 40 Kg à l'âge d'un an.

Le projet permettra une production de 4 béliers en première année et en moyenne 10 béliers par an à partir de la quatrième année. Tous les béliers sont destinés au déstockage à partir de 12 mois d'âge, mais la période de la tabaski est ciblée pour la commercialisation.

La production de béliers de qualité à partir du noyau naisseur reposera sur le choix et la sélection des brebis reproductrices, le regroupement des agnelages par l'organisation d'une saison de lutte, l'aménagement d'une bergerie améliorée, la complémentation des animaux et le suivi sanitaire régulier.

2. Justification du projet

Le choix de la bergerie se justifie par un contexte économique et social favorable. En effet l'abondance des sous-produits agricoles (son de riz, paille de riz, chaumes de maïs, résidus de récolte...) en raison de culture de riz dans la zone de Rosso est un atout pour le projet.

Par ailleurs, ce choix est une volonté du bénéficiaire comme exprimée précédemment.

En plus, la bergerie va contribuer à la satisfaction de la demande communale en protéines animales.

3. Résultats attendus

Il est attendu de la mise en œuvre du projet, les résultats suivants :

- La diversification des activités de production génère des revenus réguliers pour le bénéficiaire
- La contribution à l'amélioration génétique de la race ovine par la mise en place de noyau d'élevage naisseur.
- La production de béliers de qualité pour répondre à la demande des consommateurs en toute période particulièrement lors de la tabaski et des cérémonies familiales.
- La diminution de la charge des pâturages en répondant à la demande des consommateurs,
- La promotion du développement de l'entrepreneuriat féminin par le développement de bergerie.

4. Les marchés d'amont (Offre)

L'approvisionnement en brebis se fera à partir des marchés hebdomadaires Ross Béthio mais également de la Mauritanie où l'offre est régulière et de quantité importante. Pour les béliers géniteurs les achats se feront au niveau des communes de Saint-Louis, Thiès, qui excelle dans la production de Ladoum et de Bali-Bali

Les bénéficiaires ont opté pour des brebis Touabire pour leur bonne aptitude à la reproduction et leur adaptation à la zone.

La rentabilité, et par conséquent l'intérêt de l'élevage en bergerie au nombre de naissances vivantes.

Sachant que les prix des animaux mis sur le marché varient suivant les saisons et les cérémonies religieuses, la stratégie d'approvisionnement et les périodes de lutte tiendront compte de ces faits.

5. Les marchés d'aval la demande

Le pôle de consommation en viande les plus importants et proches de la zone d'implantation du projet est la commune de Ndioum en plus des besoins lors des cérémonies familiales, la consommation dans les dibiteries et de la tabaski.

La commune de Ndioum avec l'urbanisation galopante, l'évolution des modèles de consommation notamment la consommation hors foyer constitue le principal pôle de la demande en viande. La viande notamment celle des petits ruminants demeure cependant un produit de luxe et la consommation de viande est variable en fonction des revenus. La viande de petits ruminants constitue 27 % de la consommation totale de viande.

Le marché de la viande est très fortement segmenté avec des prix variant en fonction des espèces, de l'origine, de la découpe (viande sans os ou avec os...).

En dehors des variations liées à la saison, la période de la tabaski correspond au pic de la demande en moutons. Les besoins en moutons durant la fête de tabaski au Sénégal sont estimés à 700 000 têtes dont 400 000 pour les centres urbains. La demande est ainsi satisfaite en partie grâce aux importations des pays de la sous-région.

Le projet permettra ainsi un approvisionnement régulier du marché en moutons de qualité et à des prix concurrentiels. Le segment de marché ciblé est celui des clients à revenus intermédiaires avec une production de béliers métis de gabarit moyen à des prix de vente de 60 000 à 75 000 F CFA.

La vente se fera à travers les dispositifs de commercialisation existants comme celui des foirails. Et la demande sera d'autant plus forte que la localisation du projet se trouve dans une zone frontalière avec la présence de migrants et restaurants dont la matière première est principalement la viande.

La stratégie de vente va également pendant la période de tabaski où l'offre est très importante.

6. Fournisseurs de matières premières

Le bénéficiaire, avec l'appui des services techniques impliqués, choisira le ou les fournisseurs de produits vétérinaires et du complément minéral vitaminé. Les autres matières premières (son de riz, grain de coton, paille de riz et résidus de récolte, mélasse, ...) seront achetées dans les marchés hebdomadaires.

7. Etude technique

7.1. Processus de production

7.1.1. Construction de la bergerie

La bergerie sera construite en prenant en compte une superficie de 2 m² par brebis et agneau, 1 m² pour les antenais et les adultes et 2 m² par bélier permettant ainsi d'éviter le confinement source de nombreuses pathologies chez les ovins.

Les abris pour les ovins seront ainsi constitués de trois unités six (6) abreuvoirs en fûts coupés.

La première unité abritera le troupeau naisseur, la deuxième les béliers et la troisième les jeunes à la croissance et l'engrais

Le local technique est constitué par un magasin de 2m sur 3m. Le magasin est constitué de deux compartiments : un compartiment pour les fourrages et un compartiment pour les aliments concentrés.

La superficie totale construite est de 64 m² pour les abris, 6 m² pour le local technique.

Les équipements sont constitués par des mangeoires en fûts découpés, des brouettes, des râteaux, des fourches et des faucilles pour l'alimentation des animaux, du petit matériel (seaux, tuyau, cordes).

7.1.2. Achat des animaux

Le noyau naisseur de base sera constitué de 5 brebis de race touabire ou waralé âgées au minimum de 9 mois et ayant agnelé une fois. Ces deux races sont caractérisées par des performances de reproduction et de croissance excellentes. Le géniteur de race Ladoum ou Bali-Bali et son remplaçant seront achetés au niveau de Saint ou Thiès et le choix sera porté sur des béliers âgés de 12 à 15 mois.

La reproduction sera groupée avec utilisation des chaleurs naturelles. Une lutte sera organisée (flushing) et les béliers seront laissés en permanence pendant 45 jours avec les brebis. En fin de gestation, une supplémentation sera faite sous forme de steaming up pour augmenter les chances de survie des naissances. Ils seront ensuite retirés et réintroduits dans les lots durant la prochaine lutte chaque 3 mois après la fin des agnelages.

Les agneaux seront sevrés à l'âge de 5 mois et gardés dans le compartiment qui leur est réservé. L'organisation d'une période de lutte peut permettre d'optimiser les performances de reproduction avec la possibilité d'avoir deux agnelages sur les seize mois soit trois agnelages par deux ans. Durant les cinq années de production, chaque brebis aura en moyenne 6 produits avant d'être réformée.

Les ovins supportent bien la chaleur et les températures élevées mais tolèrent mal l'humidité. Ils sont sensibles à la clavelée, la peste des petits ruminants et la pasteurellose.

D'où la nécessité de mettre l'accent sur la prophylaxie et l'hygiène des animaux.

Le service de l'élevage assistera le bénéficiaire pour l'achat des animaux qui seront transportés jusqu'au site.

7.1.3. Protection sanitaire des animaux

Le service de l'élevage fera office de superviseur pour toute la durée de l'opération d'élevage, depuis la construction de la bergerie, l'achat des animaux jusqu'à leur vente. Cinq séances de supervision sont prévues durant tout le cycle de production.

7.2. Programme de supervision

Période	Objet
1 mois avant l'achat des animaux	<ul style="list-style-type: none"> • Validation de l'emplacement de la bergerie • Respect des normes de construction de la bergerie • Préparer la réception des animaux
A l'arrivée des animaux	<ul style="list-style-type: none"> • Achat et installation des animaux • Couverture médicale • Protocole alimentaire • Prophylaxie
Pendant la période de lutte	<ul style="list-style-type: none"> • Flushing • Vérification respect des normes alimentaires • Prophylaxie • Appréciation comportement des animaux
En fin de gestation	<ul style="list-style-type: none"> • Steaming up • Prophylaxie • Contrôle état de santé des animaux • Suivi des naissances
Au sevrage	<ul style="list-style-type: none"> • Appréciation état des animaux • Contrôle de performances • Allotement • Suivi alimentaire

7.3. Alimentation des animaux

La ration alimentaire de base dépend :

- Du poids, du stade physiologique, ...de l'animal
- Du climat (température et l'humidité)
- De la complémentation
- Des objectifs de production.

Dans le cas de ce projet, l'aliment de base sera la paille de brousse et/ou paille de riz.

Elle sera constituée par les pâturages naturels complétés par des concentrés naturels ou industriels (mil, maïs, tourteaux, sons, granulés industriels...). Une complémentation sélective sera effectuée en prenant en compte les deux périodes de production : la période pré et post agnelage et la période post sevrage. L'option d'une conduite aux pâturages couplée à une complémentation sélective permettra de minimiser les coûts d'alimentation par rapport à une stabulation permanente des moutons.

La complémentation pré et post agnelage avec des concentrés naturels ou industriels et des complexes minéralo-vitaminés concernera les brebis lors du dernier tiers de la gestation et durant les trois premiers mois après le sevrage. Elle pourra permettre ainsi d'assurer un bon taux de survie et une bonne croissance des agneaux. Les besoins en énergie par brebis de poids moyen de 30 kg pendant cette période de quatre mois et demi sont de 0.42 Unité

Fourragère Lait (UFL) pour l'entretien, 0.53 supplémentaire pendant le dernier tiers de la gestation et 1.24 UFL pour une production laitière de 1.2 kg de lait par jour. Les besoins en protéines sont de 32 g de Matière Azotée Digestible (MAD) pour l'entretien, 48 g pour le dernier tiers de la gestation et 148 g pour la lactation.

La complémentation post sevrage concerne uniquement les antenais à engraisser sur une période de 180 jours. La complémentation concerne tous les béliers durant les deux premières années du projet. En effet, du sevrage à dix-huit mois, la croissance est soutenue. Le Gain Moyen Quotidien visé durant cette période est de 140 g/j par bélier, soit une croissance moyenne de 25 kg. Le complément alimentaire devra couvrir les besoins journaliers d'entretien et de croissance de 1 UFL, 69 g de MAD, 5.1 g de calcium et 2.9 g de phosphore.

La ration complémentaire de base sera constituée des produits alimentaires riches en protéines et en énergie complétée par des complexes minéralo-vitaminés. Elle est constituée des produits et sous-produits agricoles disponibles dans la zone. Une ration à base paille de riz ou de brousse (40 %), de grains de céréales (18 %), de son de riz (28 %), de graine de coton (10 %) et de minéraux (4 %) permet de couvrir les besoins d'entretien et de production.

D'où la composition de la ration alimentaire journalière est de :

- Paille de brousse : 4,5 kg
- Grains de céréale : 0,25 kg
- Graine de coton : 0,25 kg.
- Son de riz : 0,25 kg
- Granulés industriels : 0,50 kg.

7.4. L'abreuvement

La quantité d'eau bue par les ovins varie principalement en fonction de la température, de l'hygrométrie et de la teneur en eau des rations alimentaires. Elle est estimée à 5 L par jour et par animal. Le nettoyage des abreuvoirs sera quotidien.

7.5. Equipements

Le bénéficiaire achètera des fûts pour fabriquer des abreuvoirs et des mangeoires, des brouettes pour le transport des aliments entre autres, des fourches, des râtaux, des pelles rondes, des cordes, etc ... pour les besoins de la bergerie.

Cet équipement évoluera en fonction du nombre de sujets à élever.

7.6. Besoins en inputs

7.6.1. Besoins en matières premières

- Prévisions des aliments pour 15 ovins pendant 6 mois (3 mois de lutte en 2 période, 2 mois de préparation à l'agnelage, 1 mois de sevrage)
 - Paille de brousse : $4,5 \text{ kg/animal/j} \times 180 = 12 \text{ tonnes}$ dont les deux tiers en pâturage et le tiers en stabulation
 - Grains de céréale : $0,25 \text{ kg/animal/j} \times 180 = 675 \text{ kg}$
 - Graine de coton : $0,25 \text{ kg/animal/j} \times 180 = 675 \text{ kg}$
 - Son de riz : $0,25 \text{ kg/animal/j} \times 180 = 675 \text{ kg}$
 - Granulés industriels : $0,50 \text{ kg/animal/j} \times 180 = 1350 \text{ kg}$
 - Pierres de 10kg à lécher : 4 unités
- Besoins en eau pour 15 ovins pendant 180 j = 13500 L soient 675 Fûts de 20L.
- Produits vétérinaires pour le déparasitage et la prophylaxie.

Le programme de prophylaxie sanitaire concerne la vaccination contre les maladies dominantes notamment la pasteurellose, la clavelée et la peste des petits ruminants, le déparasitage externe et interne et la couverture en antibiotique. Tous les animaux seront déparasités lors de leur achat suivi de la vaccination deux semaines après. Un déparasitage interne et externe sera effectué deux fois par an : en début et fin de saison des pluies. Le suivi par le service de l'élevage pendant les périodes critiques de la période permettra de procéder aux diagnostics des différentes pathologies et à leur traitement.

- Vaccinations :
 - * Pasteurellose : 2 flacons de 50 doses
 - * Clavelée : 2 flacons de 20 doses
 - * PPR : 2 flacons de 50 doses
- Déparasitage
 - * Ivomec D : 1 flacon
 - * Bérénil : 2 sachets de 10 g
- Antibiothérapie
 - *Combikel : 2 flacons.

7.6.2. Besoins en main d'œuvre

Le bénéficiaire sera assisté par les membres de sa famille pour la conduite des animaux et les services techniques assurent le suivi sanitaire et médical. Pour la bonne réussite de l'opération, il sera proposé au bénéficiaire de motiver son assistant sur le bénéfice réalisé.

8. Emplacement du projet

Les services techniques et UGP aideront le bénéficiaire à valider le site choisi dans sa concession pour l'installation de la bergerie.

9. Etude financière

9.1. Immobilisations incorporelles

9.1.1. Evolution de la production et des ventes

Les frais de fonctionnement concernent l'acquisition des 5 brebis du noyau de base de reproduction sur la base d'un coût de revient unitaire de 50.000 F CFA et des 2 géniteurs à 200 000 F CFA chacun.

Le coût de la ration complémentaire sera calculé de même que les frais de suivis sanitaires par animal et par an.

En ce qui concerne les recettes, le prix moyen de vente des béliers complémentés est de 75.000 F CFA, 40.000 F CFA pour les brebis réformées et 100.000 F CFA pour les géniteurs. Le tableau suivant revient sur le cycle de reproduction des brebis :

Cycle de reproduction des brebis

Mois		6ème	15ème	21ème	30ème	39ème	48ème	57ème
Nombre de brebis		5	5	10	20	20	20	20
Nombre de naissance	M	7	6	10	10	10	10	10
	F	6	7	10	10	10	10	10

9.1.2. Constructions, matériels, mobiliers

Description des investissements	Nombre	Coût unitaire F CFA	Montant total F CFA
Bergerie (64m ²)+Magasin 6 m ²	50m ²	17 000	850 000
Abreuvoirs	3 fûts	5 000	15 000
Mangeoires	3 fûts	5 000	15 000
Brouettes	1	20 000	20 000
Pelles rondes	1	3 000	3 000
Râteaux	2	3 000	6 000
Fourches	2	2 500	5 000
Seaux en fer	1	3 000	3 000
Caissette	1	15 000	15 000
Cordes	50 m	300	15 000
Balance	1	25 000	25 000
Total investissement	-	-	972 000

9.1.3. Fonds de roulement

Désignation	Nombre	Coût unitaire (F CFA)	Montant total (F CFA)
Achat de brebis	5 unités	50 000	250 000
Achat de bœuf	2 unités	200 000	400 000
Paille de brousse ou paille de riz	2000 kg	75	150 000
Son de riz	375 kg	60	22 500
Graine de coton	375 kg	125	47 000
Graine de céréales	375 kg	175	65 625
Concentrée industrielle :	675kg	190	128 250
Pierres à lécher de 10kg	2 unités	6 000	12 000
Eau (abreuvement + nettoyage étable)	345 fûts	30	20 250
Produits vétérinaires	-	-	60 000
Transport des animaux et convoyage et autres missions	7	2 500	17 500
Supports de gestion (stylos, registre, etc.)		10 000	10 000
Imprévus (10%du Fonds de roulement)			138 300
Total Fonds de roulement			1 321 425

9.1.4. Coût total du projet

Désignation	Montant pour une (1) PAP (F CFA)	Montant pour 64 PAP (F CFA)
Frais de suivi et supervision	75 000	4 800 000
Construction, Matériel, mobiliers	972 000	62 208 000
Fonds de roulement	1 321 425	84 571 200
Total	2 368 425	151 579 200

Sous projet transport

1. Description du projet

Le sous projet transport consiste à l'acquisition de tricycle pour assurer le transport des bagages dans la ville de Rosso, mais aussi faciliter le transport des bagages entre le lieu des différentes infrastructures offertes par le projet (marché, plateforme multifonctionnelle, gare routière).

Ce projet permettra aux bénéficiaires constitués des dockers Mbeuk mi d'avoir une source de revenu quotidien.

2. Identification des bénéficiaires

Les PAP bénéficiaires **du sous projet transport sont composées :**

⇒ Nombre de personnes bénéficiaires

- En République du Sénégal : 7 Dockers Mbeuk Mi.

3. Les investissements du projet

L'investissement dans le cadre de ce sous projet est constitué de l'achat du tricycle dont le coût moyen est 1.300.000 FCFA au République du Sénégal.

4. Le fonds de roulement

Le fonds de roulement du sous projet est constitué de l'achat d'essence et de dépense d'entretien vidange etc. Il est ainsi prévu une allocation d'un mois de 100.000 FCFA.

5. Dynamique organisationnelle

Pour un meilleur accompagnement de ces PAP. Il est recommandé de les organiser en une association.

6. Coût de démarrage :

Désignation	République du Sénégal
Investissement	9 100 000
Fonds de roulement	700 000
Total	9 800 000

Sous projet commerce

1. Description du projet

Un bâtiment sera loué et servira de boutique qui sera approvisionnée en marchandises diverses (riz, huile, lait, effets de toilette, ...) avec une prévision de rotation des produits de trois mois soit quatre (04) rotations par an.

La bénéficiaire, assistée d'un membre de la famille, assurera la gérance de la boutique. L'objectif visé par la bénéficiaire est de réaliser au moins 15 % de bénéfice par rapport aux charges d'exploitation du projet.

2. Bénéficiaires

Les bénéficiaires sont composés 7 PAP déchargeurs de poisson, tous en République du Sénégal.

3. Justification du projet

La bénéficiaire a choisi une boutique d'alimentation générale pour les raisons suivantes :

- Réussir la reconversion dans un projet adapté à son profil et à son âge ;
- Améliorer les ressources financières de la bénéficiaire
- Faciliter l'approvisionnement des familles en produits de première nécessité.

4. Résultats attendus

La bénéficiaire attend comme résultats dans le cadre de la mise en œuvre de ce projet :

- Une reconversion socio-économique réussie de la bénéficiaire
- Un accroissement des revenus qui lui permettra d'améliorer ses conditions de vie
- Une offre de service est assurée aux populations.

5. Etude commerciale

Les produits ciblés par la bénéficiaire seront achetés chez les commerçants grossistes de Ross Béthio et Richard Toll et/ou d'ailleurs en tenant compte des coûts de revient des produits :

- La boutique qui sera installée à Rosso Sénégal polarisera le quartier et les localités environnantes.
- Les marchandises seront achetées et vendues durant toute l'année.

Le prix de vente de chaque produit sera fixé par la bénéficiaire en tenant compte du coût de revient et du prix de la concurrence quand celle-ci existe. Mais les prix de vente seront suffisamment

attractifs pour permettre aux couches défavorisées d'acheter au moins les denrées de première nécessité au niveau de la boutique.

Liste des matériels et mobiliers

DESCRIPTION DES INVESTISSEMENTS	NOMBRE	COÛT UNITAIRE (FCFA)	COÛT TOTAL/FCFA
Balance	01	25 000	25 000
Caissette pour recettes	01	15 000	15 000
Fabrication étagère	01	75 000	75 000
Calculatrice	02	3500	7 000
Cachet	01	7000	7 000
Réfrigérateur deux portes	01	350 000	350 000
TOTAL			479 000

6. Fonds de roulement

Désignation	Nombre	Coût unitaire (F CFA)	Montant total (F CFA)
Marchandise de départ (stock de démarrage)			1 275 000
Location bâtiment (3 mois)			225 000
Facture d'électricité (2 bimestres)	2	50 000	100 000
Total Fonds de roulement			1 600 000

7. Coût total du projet

Désignation	Montant/FCFA pour une (1) PAP	Montant (FCFA) pour 7 PAP
Immobilisations corporelles ou investissement	479 000	3 353 000
Fonds de roulement	1 600 000	11 200 000
Total	2 079 000	14 553 000

ANNEXE 3 : GUIDE DES CONSULTATIONS INDIVIDUELLES PREALABLES AUPRES DES BENEFICIAIRES DU PRMS

**CONSULTATION INDIVIDUELLE DES
BENEFICIAIRES DU PRMS**

Actualisation des listes des bénéficiaires du PRMS et
confirmation de leur participation et choix aux sous projets

FICHE DE COLLECTE DES DONNEES N° :

Date d'enquête / / 2022

Enquêteur de la structure facilitatrice	Zone de collecte	
Prénom :	Région	
Nom:	Commune	
	Village	

1. IDENTIFICATION DU BENEFICIAIRE

a. Code	b. Prénom	c. Nom
d. Date de naissance	e. Lieu de naissance	f. N° CIN
g. Activité affectée	h. Contact téléphonique	

INSTRUCTIONS A L'ENQUETEUR :

Afin de renseigner les questions qui suivent, vous devez vous assurer que le bénéficiaire comprend bien le sous-projet qu'il avait choisi lors de la préparation du PRMS, et les autres sous-projets qui sont retenus par le PRMS. Il doit également savoir la consistance de chaque sous-projet et comprendre que le PRMS sera à la charge du Promoteur du Projet.

Il doit également comprendre le but du PRMS qui vise à améliorer et sécuriser les niveaux de revenus et conditions de vie des populations et communautés affectées.

Consigne : Parmi les trois sous-projets ci-dessus, le choix du bénéficiaire ne doit porter que sur un seul sous-projet.

2. CHOIX DU BENEFICIAIRE

2.1 Confirmez-vous votre participation au « sous-projet agriculture » qui vise à vous aider à mettre en valeur une parcelle entièrement aménagée par le projet ?

a) Oui b) Non

Pourquoi?

2.2 Confirmez-vous votre participation au « sous-projet élevage » qui vise à vous aider à développer une activité génératrice de revenus sécurisée et des conditions de vie meilleures ?

a) Oui b) Non

Pourquoi?

2.3 Confirmez-vous votre participation au « sous-projet transport » qui vise à vous aider à développer une activité génératrice de revenus sécurisée et des conditions de vie meilleures?a) Oui b) Non

Pourquoi?

2.4 Confirmez-vous votre participation au « sous-projet commerce » qui vise à vous aider à développer une activité génératrice de revenus sécurisée et des conditions de vie meilleures?a) Oui b) Non

Pourquoi?

2.5 Si vous ne souhaitez pas participer dans aucun des sous projets, dites

Pourquoi ?

2.6 Quel type d'activités génératrices de revenus aimeriez-vous développer grâce à l'appui du Projet ?

2.7 Combien y a-t-il de personnes au sein de votre ménage qui pourraient vous aider à développer ce type d'activité ? _____ *Inscrire seulement le nombre d'adultes (pas d'enfants)***2.8 Quelle fonction voudriez-vous occuper dans la mise en œuvre de cette activité? (plusieurs choix sont possibles)**

- Cochez la case correspondante suivant le choix opté par le bénéficiaire

- a) faire les achats (intrants)
- b) produire
- c) assurer le transport
- d) vendre/écouler la production
- e) gérer le personnel
- f) s'occuper des aspects administratifs (comptabilité, contrats, etc.)
- g) faire la publicité

Autre, précisez :

3. EXPERIENCE DU BENEFICIAIRE

3.1 Avez-vous déjà pratiqué l'activité de votre choix ?

a) Oui b) Non

❖ *Si non, allez à la section 3.4.*

3.2 Pendant combien de temps avez-vous pratiqué l'activité de votre choix ?

_____ Campagnes, mois ou année (*encerclez l'unité qui s'applique*)

3.3 Quelles tâches maîtrisez-vous le plus ? (*plusieurs choix de réponses sont possibles*)

** Cochez la ou les case (s) correspondante (s) suivant le choix opté par la PAP*

a) Production

b) Vente

c) Acquisition

d) Autre, précisez : _____

3.4 Quel type de formation avez-vous besoin pour réussir l'activité de votre choix ?

a) Alphabétisation fonctionnelle

b) Formation technique dans le domaine choix (à préciser)

c) Gestion des flux de trésorerie

d) Autre (s), précisez :

3.5 Pourquoi avez-vous choisi ce(s) type(s) de formation ?

4. FORMATION GENERALE

** Cochez la case correspondante suivant la réponse donnée par la PAP*

4.1 Niveau d'éducation: analphabète élémentaire secondaire

supérieur Alphabétisé

4.2 Langues parlées _____

4.3 Langues écrites _____

4.4 Autre type de formation reçue

5. ATTENTES DU BENEFICIAIRE

5.1 Quelles sont vos attentes par rapport au Projet de Pont de Rosso ?

5.2 Quelles recommandations faites-vous principalement pour la réussite de l'activité de votre choix ?

Pourquoi ?
